



RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2024

ARDENNErivesdemeuse

Le mot du Président



Bernard DEKENS

**Président de la Communauté de
Communes Ardenne Rives de Meuse
Maire de Vireux-Wallerand**

Il m'est très agréable de vous présenter ce rapport d'activité, qui résume tout ce qui a été réalisé en 2024 par notre Communauté de Communes.

S'il pourra paraître parfois complexe et riche en informations, nous avons toutefois essayé de le rendre attractif afin de vous faciliter la lecture.

Soyez convaincu(e)s que mes collègues Vice-Présidents et Conseillers Communautaires, titulaires et suppléants, ainsi que le personnel communautaire, font le maximum pour rendre à la population les services que nous lui devons et contribuer à la construction d'un avenir meilleur pour nos concitoyens, dans un contexte qui reste difficile.

Il est important, cependant, de ne pas oublier que notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale n'est compétent que pour les responsabilités que ses 19 communes membres ont bien voulu lui confier ou que la loi lui a imposé de prendre.

Enfin, si vous souhaitez des explications ou compléments sur ce rapport d'activité, mes collègues et moi-même, ainsi que les services communautaires, sommes à votre disposition pour vous les fournir.

Bonne lecture !



Sommaire

Cliquez sur la page
de votre choix
pour vous y rendre
directement

Ardenne Rives de Meuse

Le territoire en un coup d'œil

Son tissu urbain et sa morphologie le classent dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) semi-ruraux.

LES VOIES DE COMMUNICATION :

≡ RD N°949, RD N°8051 RD N°46

≡ Ligne ferroviaire Charleville-Mézières - Givet
(projet de réouverture de la ligne Givet/Dinant)

≈ La Meuse, son port de Givet, ses haltes fluviales de Revin, Fumay, Haybes, Vireux-Wallerand et Givet

⊗ L'Eurovélo 19, la Meuse à vélo, 443 km de voie cyclables, du plateau de Langres où la Meuse prend sa source, à son embouchure aux Pays-Bas.

La CCARM se situe dans le Région Grand Est, est membre du Parc Naturel Régional des Ardennes, et du Syndicat Mixte ouvert du SCOT Nord Ardennes.



EN CHIFFRES



26 312*
habitants



19
communes



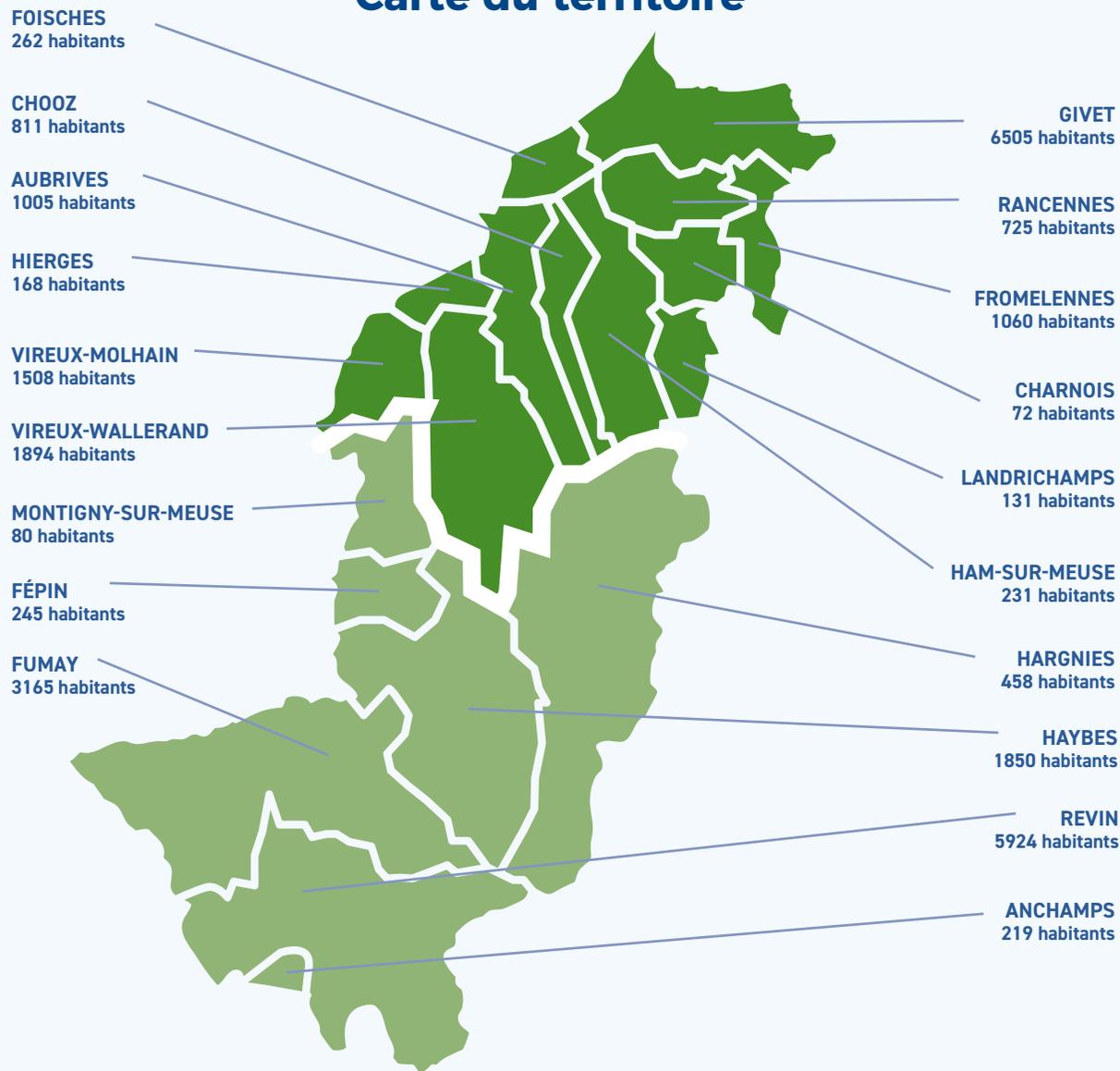
232 KM²
de territoire



210 KM²
de forêts

* Source INSEE, d'après la population légale millésimée 2022, en vigueur au 1^{er} janvier 2025

Carte du territoire



Canton de Givet

Canton de Revin





ARDENNE rivesdemeuse

Vie institutionnelle

EN CHIFFRES


10 conseils
 communautaires


259 délibérations


3 bureaux


12 commissions


2 groupes de travail


6 conférences des Maires

Vie institutionnelle

La Gouvernance

Les liens entre la CCARM et ses communes membres se renforcent grâce au travail partenarial et à la mutualisation des services chargés de la vie institutionnelle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté est gérée par un Conseil de Communauté. Il est composé, depuis la loi NOTRe de 2015 de **1 délégué par commune de moins de 1 000 habitants et de 2 à 10 délégués pour les communes de plus de 1 000 habitants, pour un total de 44 conseillers**. Le Conseil définit la politique communautaire, vote le budget et les projets proposés notamment par les commissions. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de l'intercommunalité.

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Les **commissions de travail** sont des lieux de débat et d'élaboration de projets. Elles ont un caractère consultatif et un rôle de proposition mais n'ont pas de pouvoir de décision.

À tout moment, le Conseil de Communauté peut décider de la création, pour l'examen d'une ou plusieurs affaires particulières, d'un **Groupe de travail spécifique et temporaire**.

LE BUREAU

Le Bureau est composé du **Président**, de **13 Vice-Présidents** et de **5 membres**. Il a un rôle à la fois consultatif et délibératif. Il participe à la préparation des Conseils de Communauté en donnant son avis sur les points qui seront soumis au vote du Conseil et sur tout sujet relevant de l'intérêt intercommunal et ayant trait au fonctionnement de la Communauté.

LE BUREAU VIRTUEL DES ÉLUS

Moderniser nos processus internes

Améliorer l'accès à l'information pour nos élus, tout en contribuant à la protection de l'environnement.

Renforcer l'efficacité de notre administration

En 2024, l'objectif était de doter chaque élu communautaire d'une tablette lui permettant de consulter les rapports des différentes assemblées via une plateforme spécifique.

Après avoir suivi une formation spécifique pour prendre en main les tablettes et la plate-forme numérique.

Le 1^{er} conseil communautaire en version dématérialisée s'est tenu le 29 octobre 2024. Cette séance a marqué une étape significative dans la transition numérique de notre administration.

LES INSTANCES PARITAIRES

Elles constituent un espace de dialogue social entre les représentants des collectivités et les représentants du personnel, par l'intermédiaire desquels s'exerce le droit de participation des fonctionnaires dans les organismes consultatifs. Le Comité Social Technique est consulté pour avis sur l'organisation et les conditions collectives de travail au sein de la Communauté.

> Il s'est réuni 6 fois en 2024.

LES CONFERENCES DES MAIRES

Elles réunissent **les maires des 19 communes** de la CCARM. Elles se tiennent régulièrement pour travailler à la **cohérence des politiques** menées et des décisions prises sur le territoire communautaire, partager les informations et échanger sur les **enjeux actuels et à venir du territoire.**

LE JURY FLEURISSEMENT

Un jury « Fleurissement » sillonne, chaque année, durant une journée, les communes du territoire afin de désigner la commune la plus fleurie. La commune lauréate est récompensée par un bon d'achat de 150€ à faire valoir chez un pépiniériste du territoire.

> **En 2024, le jury s'est réuni le 11 juillet et a récompensé la commune de Revin.**



LES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉS EN 2024

- › Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nord-Ardennes
- › Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA)
- › GEIE Destination Ardennes
- › Etablissement public pour l'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA)
- › Agence de Développement Touristique des Ardennes (ADT)
- › Mission Locale pour l'emploi des Jeunes Nord-Ardennes (MILO)
- › Valodéa
- › Comité des Œuvres Sociales (COS)
- › Association des Assistantes Maternelles de jour sur la Pointe 08
- › Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)
- › Association des Maires du Département des Ardennes (AMDA)
- › Association des Maires de France (AMF)
- › Initiative Ardennes
- › Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
- › Union Départementale des Sapeurs-Pompiers Ardennais (UDSPA)
- › CEREMA
- › Association des Représentants des Communes d'Implantation de Centrales et Établissements Nucléaires (ARCICEN)
- › Ardennes Développement
- › Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

EN CHIFFRES



44 conseillers
communautaires



13 Vice-Présidents



3 bâtiments
administratifs

Vie institutionnelle

Les élus communautaires en 2024

La Communauté de Communes est administrée par le Conseil communautaire composé de 44 membres. Elle est présidée par Bernard DEKENS.

LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Bernard DEKENS
Président

Daniel DURBECQ
Vice-Président
Délégation Générale

Jean-Pol DEVRESSE
Vice-Président
Travaux/Protection contre les
inondations

Jean-Claude JACQUEMART
Vice-Président
Sport/Petite Enfance

Mathieu SONNET
Vice-Président
Développement économique/
Insertion

Richard CRISMEN
Vice-Président
Environnement

Dominique FLORES
Vice-Président
Délégation Générale

Bernard DEFORGES
Vice-Président
Tourisme/Développement
transfrontalier

Jean-Marie BARREDA
Vice-Président
Affaire nucléaire/Relation CNPE

Fabien PRIGNON
Vice-Président
Santé/Formation/Vie sociale

Hervé FRANCOTTE
Vice-Président
Agriculture/Patrimoine

Joël BOUCHER
Vice-Président
Affaires culturelles

Richard DEBOWSKI
Vice-Président
Habitat/Urbanisme/Incendie

Sébastien PAULET
Vice-Président
NTIC/Réémetteur de télévision

Eric VISCARDY
Conseiller Municipal de Givet

Pascal GILLAUX
Maire de Fromelennes

Isabelle BODART
Maire de Hierges

Virginie ROGISSART
Maire de Fépin

Philippe RAVIDAT
Maire de Montigny-sur-Meuse

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



LES LOCAUX ADMINISTRATIFS



Maison de la Communauté
GIVET



Bâtiment Administratif et de Services
GIVET



Centre d'Innovation et de Services aux
Entreprises (C.I.S.E.) - VIREUX-MOLHAIN

EN CHIFFRES



6 compétences obligatoires



9 compétences facultatives



4 satellites

Retrouvez la liste complète de nos compétences en cliquant ici

Vie institutionnelle

Les compétences

La Communauté de Communes a pour objet d'associer ses communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- › Développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté (création, aménagement, entretien et gestion de zones industrielles, commerciale, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique de soutien au commerce et activités commerciales, promotion du tourisme) dont le création d'Offices de tourisme).
- › Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- › Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets

- › Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- › Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) *(depuis le 01/01/2018)*
- › Assainissement et Eau *(déléguées à la Régie des Eaux et de l'Assainissement depuis le 01/01/2020)*

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- › Politique du logement et du cadre de vie
- › Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire d'intérêt communautaire
- › Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- › Action sociale d'intérêt communautaire (Financement d'associations, Aide aux étudiants, Accueil de la Petite Enfance, Aide à la mobilité, Mise en place d'un Contrat Local de Santé et d'un Guichet Unique Installation Santé)
- › Création, aménagement et entretien de Voiries d'Intérêt Communautaires
- › Création et gestion des Maisons de Services au Public, et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'art 27-2 de la loi n°200-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- › Gestion des réémetteurs de télévision
- › Communications électroniques
- › Création et exploitation d'un centre de santé intercommunal destiné à répondre aux besoins de santé de la population du territoire communautaire.

LES SATELLITES DE LA CCARM

La notion de satellites désigne l'ensemble des structures qui gravitent autour de la CCARM pour mettre en oeuvre ses missions de service public.



LOGIGRAMME 2024

ARDENNE RIVES DE MEUSE





Le siège de la CCARM



2

ARDENNE rivesdemeuse

**Des moyens
pour agir**

EN CHIFFRES



6 026

appels dont plus de 89%
ont été traités par les
services concernés



3 352

personnes reçues à l'accueil



13 902

courriers ou courriels
« arrivée »



12 451

courriers « départ »

Des moyens pour agir

Administration Générale

Souhaitant répondre aux attentes des habitants de son territoire, la Communauté de Communes a mis en place un questionnaire permanent pour recueillir l'avis des usagers sur la manière de les accueillir.

AMELIORER L'ACCUEIL DES USAGERS

Ce questionnaire a ainsi permis d'affiner une politique visant à moderniser le site internet de la Communauté et à refondre prochainement la manière de contacter en ligne les services.

Une opération de communication a été nécessaire afin que cet outil soit plus visible, et offrant aussi à chacune et chacun l'opportunité de s'exprimer sur son expérience usager.

Entrant dans la logique de formation continue des agents et d'amélioration de la qualité de l'accueil au quotidien, un agent a été formé aux différentes techniques d'accueil et de gestion des conflits.



**CONSOMMATION DE PAPIER
EN 2024 (SIÈGE ET BASE)**

200

ramettes de papier
soit 100 000 feuilles de
papier, ce qui représente
environ 17 arbres abattus
et 200 000 litres d'eau.

EN CHIFFRES



48,84 M€

de recettes réelles de fonctionnement



40,97 M€

de dépenses réelles de fonctionnement



7,43 M€

de recettes réelles d'investissement



7 M€

de dépenses réelles d'investissement

Des moyens pour agir

Finances

En 2024, la recherche d'un équilibre budgétaire structurel est nécessaire au regard des charges nouvelles à assumer (création d'un centre intercommunal de santé...) par la CCARM et d'un programme d'investissement ambitieux : réhabilitation de friches ...

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

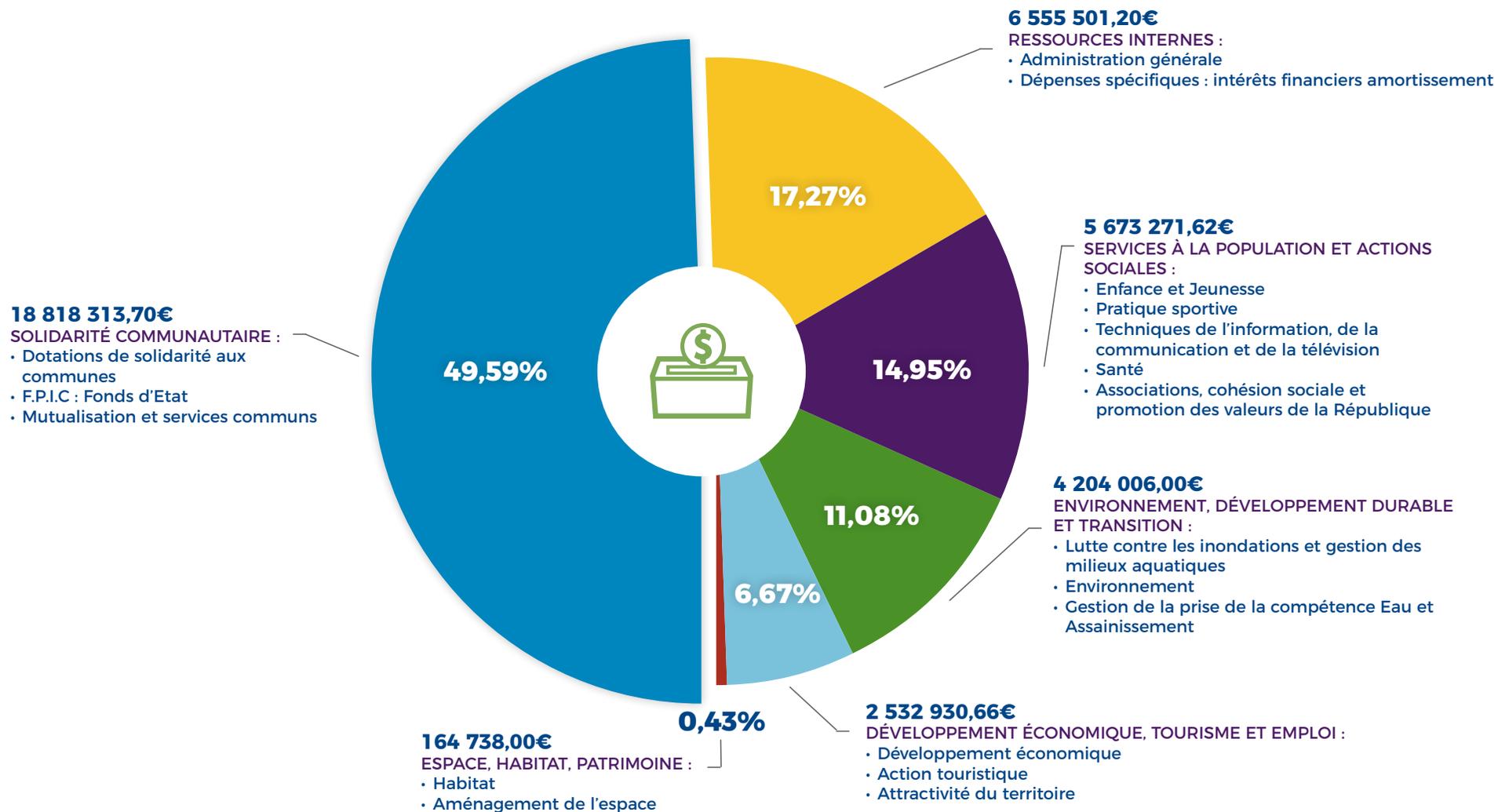
RECETTES : 48,98 M€		DÉPENSES : 40,97 M€	
PRINCIPAUX POSTES			
Fiscalité directe : 16,2 M€	Personnel : 7,09 M€		
Autre, impôts et taxes : 10,6 M€	Contrats de prestations de services : 4,13 M€		
Dotations globales de fonctionnement : 1,7 M€	Charges à caractère général : 2,5 M€		
Produit d'exploitation des services : 0,84 M€	Reversement aux communes : 15,8 M€		
Dotations et participations reçues, recettes diverses : 13,9 M€	Intérêts de la dette : 40 000€		
Opérations internes : 0,70 M€	Opérations internes : 0,31 M€		
Résultat 2023 reportés : 4,9 M€	Dotation aux amortissements : 3,29 M€		
	Autres charges de gestion courante : 4,9 M€		
Résultat fonctionnement 2024 : 8 M€			

INVESTISSEMENT

RECETTES : 7,43 M€		DÉPENSES : 7 M€	
PRINCIPAUX POSTES			
Subventions : 0,33 M€	Travaux et acquisitions : 2 M€		
Dotations : 3,1 M€	Autres dépenses : 0,09 M€		
Autres recettes : 0,65 M€	Remboursement dette en capital : 0,47 M€		
Solde résultats reportés : 2,8 M€	Subventions d'équipements : 2,45 M€		
Opérations internes : 3,6 M€	Immobilisation financière : 1,4 M€		

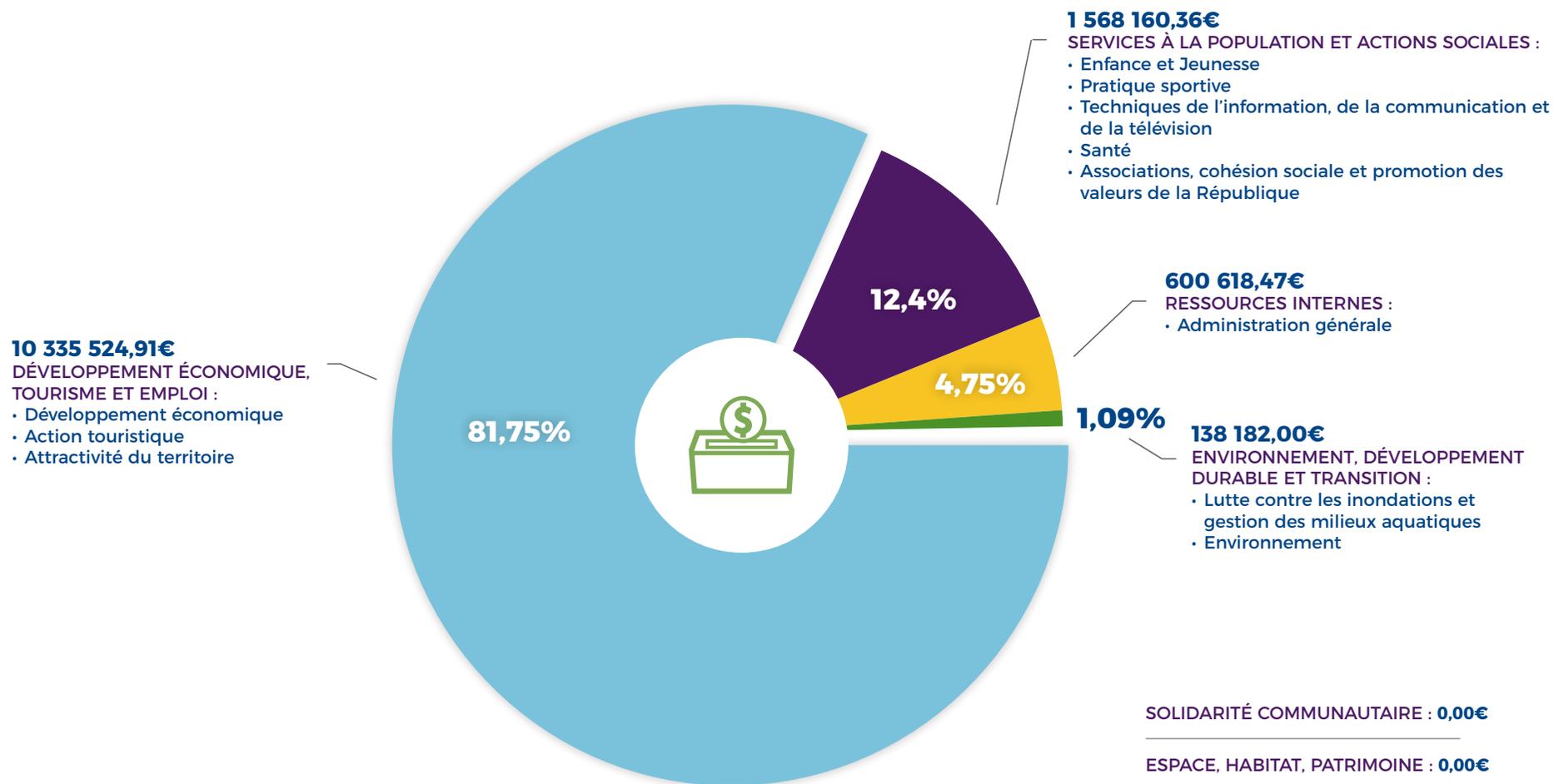
LES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES 2024 - TOUS BUDGETS SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL GÉNÉRAL : 37 948 761,18€



LES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES 2024 - TOUS BUDGETS SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL GÉNÉRAL : 12 642 485,74€



LA FISCALITÉ

Les produits de la fiscalité directe sont constitués des taxes pour lesquelles la CCARM dispose d'un pouvoir de taux. Le Conseil de Communauté vote chaque année des taux d'imposition :

- › **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)** : les propriétaires de biens immobiliers (usage professionnel ou d'habitation), hors bâtiments agricoles,
- › **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)** : les propriétaires de terrains, notamment agricoles,
- › **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** : les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, hors exploitants agricoles et activités exonérées.
- › **Cotisation Foncière des Entreprises de Zone**

Taux de la fiscalité	2024	2023	2022	2021	2020
Taxe d'Habitation additionnelle (TH) - résidence secondaire	17,95 %	17,95 %			
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	21,44 %	21,44 %	21,44 %	21,44 %	21,44 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	43,02 %	43,02 %	43,02 %	43,02 %	43,02 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	14,24 %	14,24 %	14,24 %	14,24 %	14,24 %
Cotisation Foncière des Entreprises de Zone	16,22 %	16,22 %	16,22 %	16,22 %	16,22 %

COMMANDE PUBLIQUE



EN 2024, SONT RECENSÉS :

- › **21 Marchés à Procédure Adaptée** notifiés en 2024 dont **3 marchés d'insertion**,
- › **2 marchés** en procédure d'appel d'offres,
- › **22 marchés** passés en consultation restreinte, dont 1 marché d'insertion
- › **1320 bons de commande** émis par le service des finances.

Depuis 2022, La Communauté est adhérente à la Charte Régionale de la Commande Publique Grand Est

L'ENDETTEMENT

CHIFFRES BILAN 2024

Remboursement de l'annuité de la dette du Budget Principal : **473 135 €**

Remboursement de l'annuité des budgets annexes : **472 966 €**

L'encours de dette : **3,078 M €**

PATRIMOINE

Récapitulatif des acquisitions en 2024 par la CCARM :

OBJET	COMMUNE	SECTION	VENDEUR	RÉDACTEUR	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	MONTANT DE LA VENTE
Parcelle	VIREUX-MOLHAIN	AC 471	Commune de VIREUX-MOLHAIN	Maître HUGET	19-01-2024	1 €
Ancien Hôpital de Fumay	FUMAY	AE 886 - 889 - 891	CHINA	Maître MAQUENNE	11-03-2024	160 000,00 €
Parcelle	HIERGES	B 438	Commune de HIERGES	Maître HUGET	30-07-2024	1 €
Déchetterie de Fumay	FUMAY	C 254	Commune de FUMAY	Maître MAQUENNE	17-12-2024	1 €
Parcelles et Bâti (Friche Electrolux)	REVIN	AI 456 - 526 - 529 - 528 - 569 et AK 338 - 331 - 336 - 264 - 266 - 337 - 330 - 3 - 2 - 1 - 335 - 243 - 212- 211 - 291 - 223	SAI	Maître BAUM	31-12-2024	973 369,00 €

21

Récapitulatif des cessions en 2024 par la CCARM :

OBJET	COMMUNE	SECTION	ACQUÉREUR	REDACTEUR	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	MONTANT DE LA CESSION
Parcelle	GIVET	AY 126 - 128	SCI TIMTAM	Me MAQUENNE	29-02-2024	11 740,00 €
Parcelle	FUMAY	AM 17 - 18 - 19 - 53 - 95 - 96 et C 256	Société IFA	Me MAQUENNE	15-05-2024	301 438,47 €

EN CHIFFRES



178

agents travaillent pour la
Communauté de Communes
dont 16 à temps partiel



79%

des agents sont des femmes



21%

des agents sont des d'hommes



14

saisonniers accueillis
en 2024

Des moyens pour agir

Ressources Humaines

EFFECTIF COMMUNAUTAIRE

Agents titulaires	122
Agent stagiaires	3
Agents détachés	3
Agents contractuels (sur emplois permanents)	46
Apprentis	4
TOTAL	178

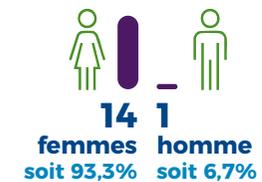
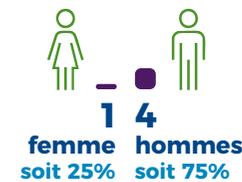
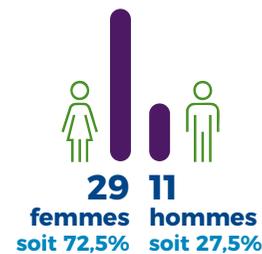
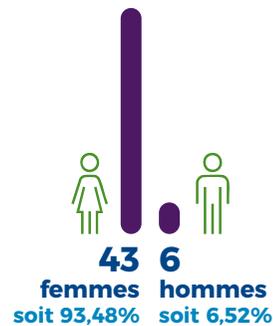
> Pour faire face aux nécessités de service, la Communauté recourt à des contrats de remplacements, principalement dans les crèches.



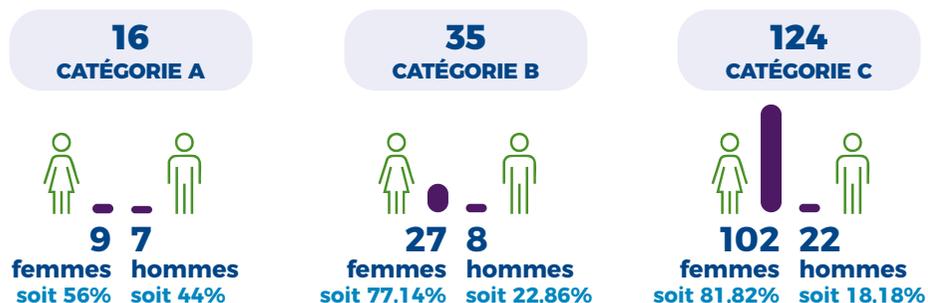
6 départs en 2024

3 départs à la retraite
2 mutations via détachement
1 démission

RÉPARTITION HOMMES FEMMES PAR FILIÈRES PROFESSIONNELLES



RÉPARTITION DES EMPLOIS PERMANENTS par catégories d'emplois et par sexe au 31/12/2024



> On notera que plus on s'élève dans les catégories d'emploi, plus le taux de féminisation diminue (catégorie C=81,82% pour 56% en catégorie A).

TITULARISATION, STAGIAIRISATION ET AVANCEMENT DE GRADE

6 agents titularisés

3 agents stagiairisés suite à un concours

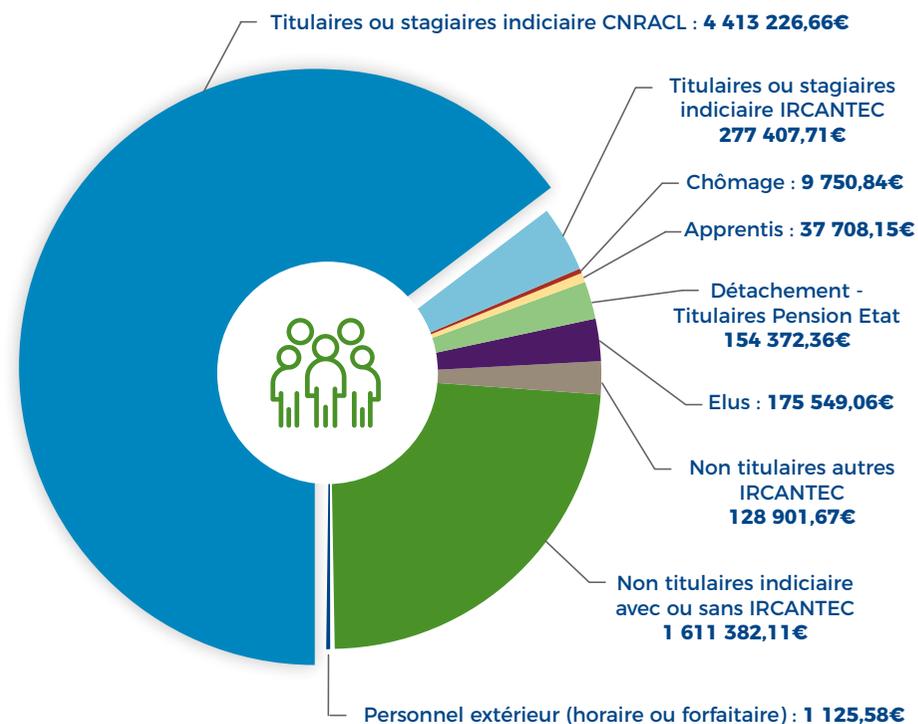
13 agents ont bénéficié d'un avancement de grade

MASSE SALARIALE

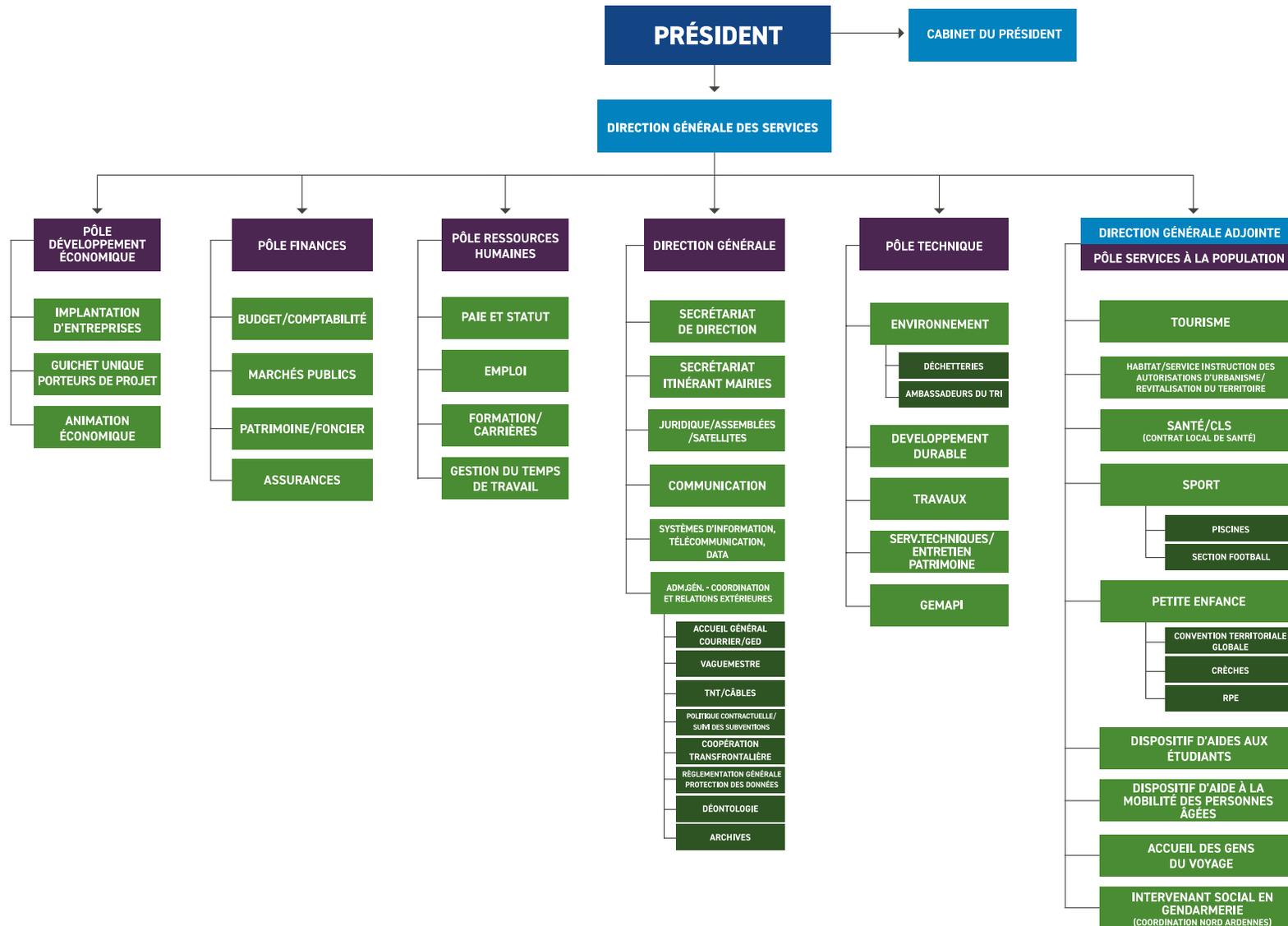
Les dépenses de personnel s'élèvent, pour 2024, à **7 220 172,96 €**, soit 17,5 % des dépenses de fonctionnement. La part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement **a augmenté de 2 %**.

Le principal poste de dépense du personnel est la masse salariale.

Répartition masse salariale CCARM 2024 par catégorie d'agents



Organigramme des services



Organigramme des services externalisés



EN CHIFFRES



9 lettres d'information



10 points presse



38 vidéos publiées



3 nouveaux réseaux sociaux

Des moyens pour agir Communication

La Communauté de Communes mène de nombreuses actions et campagnes de communication pour informer au mieux les usagers et les accompagner dans leurs démarches et leur vie quotidienne. Elle organise aussi de nombreux évènements afin de valoriser ses projets et ses actions.

LA COMMUNICATION PAR AFFICHES, FLYERS ET AUTRES SUPPORTS PAPIER

Des flyers et affiches ont été réalisés pour le salon de la Petite Enfance organisé à Givet le 04 mai 2024, ainsi que pour la semaine de la parentalité organisée du 29 avril au 03 mai. De nombreuses affiches ont été réalisées pour les animations organisées dans les crèches et pour le service Petite Enfance.

Dans le domaine de l'action économique, le service communication a travaillé sur la réalisation de vitrophanies, flyers et enseignes pour les nouvelles boutiques Tremplin.

Des documents ont aussi été conçus pour le service Piscine (diplômes scolaires, cartes d'abonnement). Des visuels ont été réalisés pour les différents services communautaires (Santé et CLS, campagne de lutte contre les frelons asiatiques, Environnement, TNT...

Le service communication a également conçu le logo du Centre Intercommunal de Santé (CISARM) ainsi que l'invitation à son inauguration en septembre 2024, à destination des élus communautaires.



LE MAGAZINE ARDENNE RIVES DE MAG ET LES LETTRES D'INFORMATION

En 2024, **1 seul numéro** du magazine « Ardenne Rives de Mag » a été diffusé, le numéro 81, sorti au printemps, et ce fût le dernier numéro édité sur papier. Rappelons que, pour s'inscrire dans une politique environnementale globale, la CCARM propose désormais l'ensemble de ses supports de communication, en version numérique et ce magazine était diffusé uniquement par mail, sur les réseaux et sur notre site internet. Il a été décidé de remplacer cette publication par des lettres d'information régulières, à compter du dernier trimestre 2024, diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux.

LES LETTRES D'INFORMATION DIFFUSÉES EN 2024

- Octobre** - Les nouvelles filières de recyclage - Le tri des biodéchets - En direct de Vireux-Molhain - Tourisme - Ouverture du Centre Intercommunal de Santé - Un orthoptiste au CISARM
- Novembre** - Dotation de sacs de tri
- Décembre** - Les Nouvelles boutiques tremplin - Les travaux en cours

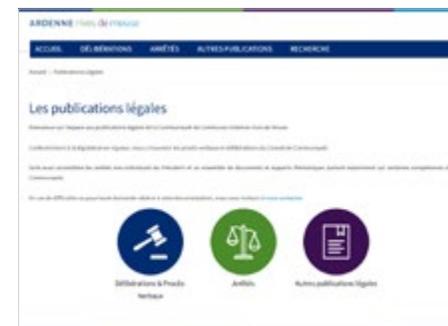


LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ

Le site internet de la Communauté, a été conçu en interne par le service Communication.

On y retrouve **tous les services proposés** par la Communauté, les **actualités** en page d'accueil, des **coordonnées et liens utiles** (vers le site de l'OTC Val d'Ardenne, vers Rivéa et terrAltitude, vers les communes...) et des **services de paiement** en ligne (petite-enfance, taxe de séjour) et **dépôts des factures** pour les fournisseurs.

Suite à la réforme des règles de publicité, vous pouvez désormais retrouver toutes les **publications légales** de la Communauté sur le site dédié : publications.ccarm.fr/



En 2024, l'enquête pour évaluer la satisfaction des usagers intitulée « Vous écouter pour progresser » a été insérée en page d'accueil afin d'accueillir au mieux les usagers.

Le site internet a été remis à jour en 2024 dans sa globalité et il a été alimenté tout au long de l'année 2024. Une rubrique « Actualité des Services » a été créée et met en avant nos agents qui oeuvrent toute l'année à votre service.



www.ardennerivesdemeuse.com

LA CCARM EN IMAGES

Le service communication et le Cabinet du Président ont réalisé de nombreuses vidéos pour promouvoir certaines actions (chantiers de travaux : Charlemont, démolition Ardenity et Cellatex), présentation d'entreprises et de nouvelles boutiques Tremplin, Aquathlon et triathlon dans les piscines, présentation du CLS et signature du CLS 2, présentation du SCOT et du PCAET, culture, patrimoine, déplacements des élus, marketing territorial...

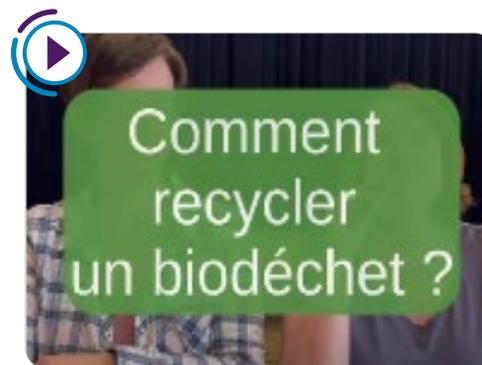
> En 2024, la série de vidéos de présentation des Maires dans leurs communes a été lancée sur les réseaux.



LA CCARM SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

La page Facebook de la Communauté a été alimentée très régulièrement en fonction de l'actualité. Des publications informatives ou préventives sont diffusées aux usagers.

> La Communauté est présente sur 3 nouveaux réseaux sociaux en 2024 : X, LinkedIn et TikTok. Ils sont alimentés régulièrement par des photos et vidéos.



LES VIDÉOS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA CCARM



REPORTAGES TV



2 reportages en 2024

France 3 Champagne-Ardenne :
Régie des Eaux Ardenne Rives de Meuse (REARM)



France 5 – C dans l'air :
CIBOX



POINTS PRESSE

Des réunions avec la presse française, belge et les radios du territoire sont organisées autour d'un thème bien précis, pour informer la population sur des travaux en cours ou qui vont débiter, pour promouvoir un nouveau service proposé par la Communauté ou une manifestation à venir. Des dossiers de presse sont remis aux intervenants sur place.

En 2024, **10 points presse** ont été organisés :

- › **L'opération commerciale « Les chèques cadeaux bonifiés »** – Janvier
- › **Le désamiantage et la démolition du bâtiment ex-Ardenity à Givet** – Février
- › **La démolition de l'ancienne friche CELLATEX à Givet** – Mars
- › **La signature du CLS 2** – Avril
- › **La remise de chèques Ardennes Initiatives** – Avril
- › **La boutique tremplin « Rosco » à Revin** – Juin
- › **La boutique tremplin « O'barber Giv » à Givet** – juillet
- › **La boutique tremplin « La boîte à malice » à Vireux-Molhain** – Septembre
- › **Les boutiques tremplin « Minute Market » et « AC Market » à Givet** – Octobre
- › **Le Plan de Soutien à l'Animation Commerciale** – Novembre



Ouverture de la boutique Rosco à Revin



Démolition de l'ancienne friche Cellatex à Givet



Signature du CLS 2 à l'Hôpital de Fumay





3

ARDENNE rivesdemeuse

Transition énergétique et écologique

EN CHIFFRES



12 actions lancées en 2024



37 fiches actions



6 thématiques différentes



2 nouvelles fiches actions intégrées au PTRTE en 2024

Transition énergétique et écologique

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

« Contrats-enveloppes » destinés à regrouper les différents dispositifs de financement en appui aux collectivités locales et intercommunalités, les PTRTE sont des contrats qui allient ambition de transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, grâce à une mobilisation de tous les services de l'Etat en appui aux projets de territoires de l'EPCI.

UN CONTRAT POUR LA PÉRIODE 2021-2026

En lien avec la Préfecture des Ardennes, **une lettre d'engagement d'Ardenne Rives de Meuse au PTRTE** a été validée et approuvée par le Conseil de Communauté le 18 mai 2021.

Puis, la Communauté de Communes a **rédigé, fait approuver et signé en 2021 son Pacte.**

Le PTRTE de la Communauté se compose d'un socle commun et de deux fascicules soit **un diagnostic général et des fiches actions.**

Se basant sur deux axes transversaux que sont la **transfrontalité et la transition écologique**, le PTRTE développe **37 fiches actions** dont une partie a évolué depuis la signature, qui s'articulent autour des **thématiques** suivantes :

- › accès aux services et aux soins ;
- › revitalisation des bourgs centres ;
- › attractivité du territoire ;
- › mobilité ;
- › la transition énergétique et les questions environnementales ;
- › cohésion sociale et valeurs de la république.

Chaque année, le **Comité des Financeurs**, comprenant notamment **l'État et ses agences, la Région Grand Est et le Conseil Départemental des Ardennes**, se réunit deux fois pour la programmation des projets intercommunaux et communaux et le bilan annuel.



Découvrir le PTRTE de la Communauté

BILAN 2024 DU PTRTE

La programmation des actions 2024 du PTRTE a recensé **un grand nombre d'actions communales** :

AUBRIVES : travaux de réhabilitation et d'extension de la salle de spectacles Bernard Maillard ;

FUMAY : aménagement des abords de l'Hôpital et du CSNP ;

GIVET : rénovation du COSEC Berthelot / Gérard Tassin, rénovation d'un pas-de-porte commercial et de logements du 4 Place Carnot, aménagement du raccordement au centre-ville du Ravel via la berge du plan d'eau ;

HARGNIES : accessibilité de la Mairie et de l'école ;

RANCENNES : aménagement du lotissement de la Dorenne et du chemin des prés ;

REVIN : travaux d'amélioration du cadre de vie, de sécurisation et de renforcement de voirie, requalification d'une salle des sports en pôle multiculturel ;

VIREUX-MOLHAIN : aménagement de la rue Pasteur, projet d'installation d'un champ photovoltaïque sur un ancien crassier.

Pour la Communauté de Communes, de **nombreux projets ont été financés**. Le projet d'aménagement de l'extension du CISE, a bénéficié d'un soutien au titre de la **DETR**. Le projet de phase n°2 de travaux de sauvegarde des vestiges de l'église St Charles de Borromée de Charlemont, a, quant à lui, été soutenu par la **DRAC**. Un soutien financier important a été donné à l'audit énergétique des bâtiments communautaires (**Fonds Vert et Climaxion**) et l'étude sur les berges de la Houille (**Agence de l'Eau**).



Une majorité de projets sont lancés ou sont en voie de l'être à la fin de l'année 2024. Cependant, contrairement à 2023, **davantage de projets ont été reportés à 2025.**

ÉVOLUTION DES FICHES ACTIONS

En 2024, la CCARM a proposé à la Préfecture des Ardennes et aux autres partenaires financiers **une évolution des actions du PTRTE** :

- › **Suppression de la fiche 3.1 « aménagement d'un stage d'eaux vives » ;**
- › **Intégration de la fiche 3.1 « protection et valorisation du patrimoine historique et naturel des communes du territoire » ;**
- › **Intégration de la fiche 1.4 « améliorer l'accès aux soins en milieu rural par la création d'un centre intercommunal de santé ».**

Cette évolution rejoint celle proposée en 2023 et qui avait permis de **mettre à jour le document pour coller au plus près des préoccupations de la population et des communes du territoire.**

	2023	2024
Actions lancées	14	12
Actions terminées	3	4
Actions en attente de lancement	8	8
Actions reportées	4	7
Actions abandonnées	3	1
TOTAL	32	32

EN CHIFFRES



5 intercommunalités



57 fiches actions



8 thématiques différentes



2 nouvelles fiches actions intégrées au PTRTE en 2024

Transition énergétique et écologique

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un plan de planification qui a pour but d'atténuer et de prévenir les effets du changement climatique. C'est un projet de développement durable local construit avec l'ensemble des acteurs du territoire et comportant plusieurs axes d'actions.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et désigne les Communautés ou intercommunalité **de plus de 20 000 habitants** comme coordinatrices de la transition énergétique. Le PCAET s'applique à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse sur lequel **tous les acteurs** (entreprises, associations, citoyens) **seront mobilisés et impliqués**.

Le PCAET a été élaboré par le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes et ainsi à l'échelle de 5 intercommunalités que sont les **Communautés de Communes Ardennes Thiérache, Ardenne Rives de Meuse, Portes du Luxembourg, Vallées et Plateau d'Ardenne et la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole**.

En effet, les 5 EPCI, membres du Syndicat Mixte, ont reconnu que le périmètre du SCoT constituait un lieu privilégié d'échanges et de co-construction dans le but d'une mise en cohérence des actions et intérêts de chacun face au **SRADEDET** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Après transfert de compétence des intercommunalités concernées, le Syndicat Mixte a lancé l'élaboration du Plan Climat en fin d'année 2021. À l'issue d'un cycle de recueil d'avis, elle s'est achevée par sa **validation** lors du Comité Syndical du SCoT Nord-Ardennes le 20 juin 2024. Il a été **présenté en réunion publique** le même jour à la médiathèque Voyelles à CHARLEVILLE-MEZIERES.

Notre Communauté de Communes a pu y présenter les **grandes lignes de son programme d'actions**. En effet, si l'élaboration a été menée à l'échelle du Syndicat Mixte, chaque intercommunalité a un programme d'actions propre, certaines actions pouvant impliquer plusieurs EPCI ou **partenaires extérieurs** comme le Parc Naturel Régional des Ardennes ou les Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement.



UN PLAN CLIMATIQUE AMBITIEUX SUR 6 ANS : 2024 - 2030 pour accélérer la transition écologique



Consulter le dossier
du Plan Climat

CHAQUE ANNÉE

Par EPCI : réunions des commissions : bilans intermédiaires des indicateurs de suivi

Par EPCI : réunions de COPIL : suivi de l'avancement des actions du PCAET

SCOT : réunion de COPIL : suivi de l'avancement global de la mise en oeuvre des actions

Communication : par EPCI et à l'échelle SCOT : information sur l'avancement de la mise en oeuvre

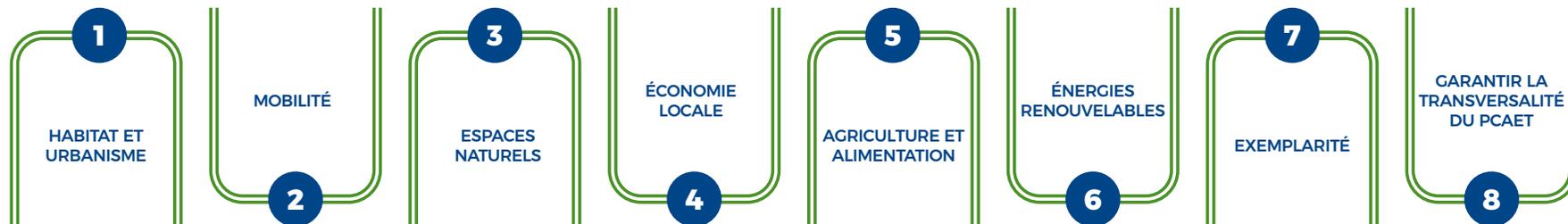
SA MISE EN ŒUVRE ET SON SUIVI

Le cadencement de ce suivi s'articule de la manière suivante :

- › Suivi annuel porté par les EPCI et mis en commun à l'échelle SCoT ;
 - Suivi et mise en œuvre par l'EPCI de son programme d'actions. Il s'appuie sur l'ensemble des porteurs d'actions internes chargés d'organiser un suivi régulier des indicateurs d'actions qu'ils pilotent.
 - Mise en commun à l'échelle du SCoT des suivis avec la tenue d'un temps d'échanges notamment.
- › Pré bilan à N+3 (2027) ;
- › Bilan complet à N+6 (2030).



PROGRAMME EN 8 THÉMATIQUES



Transition énergétique et écologique

Adhésion au programme « Territoire Engagé Transition Écologique »

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, la Communauté de Communes s'est intéressée au programme intitulé « Territoire Engagé Transition Écologique » (T.E.T.E) de l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Il permet aux collectivités locales ou aux intercommunalités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire.

L'OFFRE SOCLE

L'offre socle du programme propose un outil numérique de gestion et de suivi de la planification territoriale à travers deux référentiels thématiques : Climat Air Énergie et Économie circulaire. Dans un premier temps, la Communauté de Communes a souhaité s'engager dans le premier référentiel en confirmant son adhésion à la démarche de l'ADEME suite au vote unanime du Conseil de Communauté du 17 décembre 2024 (délibération n°2024-12-240). Les services se sont

emparés de la plateforme numérique en intégrant le programme d'actions du PCAET et en alimentant l'état des lieux de la politique de développement durable et de transition écologique de la Communauté ainsi que certains indicateurs de projets.

L'OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Parallèlement à cette offre dite socle, l'ADEME propose une offre complémentaire de 5 services, à la carte comme l'accompagnement par un conseiller pour initier, organiser et

suivre le projet avec la Communauté pendant 4 ans, la mise en réseau avec d'autres collectivités, pour échanger et valoriser les progrès ou encore un soutien financier pour accélérer les résultats.
> Lors du Conseil de Communauté du 17 décembre 2024, les élus ont approuvé, également à l'unanimité, le principe d'un soutien technique. Cette demande s'est concrétisée par la candidature à la démarche pour 2025.



Territoires en Transitions
Accompagner la transition écologique des collectivités



Transition énergétique et écologique

Rencontre avec les étudiants de l'Institut Catholique de Paris

Dans le cadre du cours « Développement Durable et Transition écologique locale » des étudiants de Licence 3 en Sciences Sociales, la CCARM a présenté le territoire ainsi que les politiques publiques en matière de développement durable et de transition écologique, en lien avec les programmes en cours comme l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le Plan Climat, le PTRTE ou les diverses réglementations en vigueur.

À l'issue de deux séances de présentation générale et de riches échanges avec les étudiants, des travaux ont été réalisés par ces derniers sur de multiples thématiques en lien avec le développement durable et la transition écologique :

« Démocratie » (installation d'un budget participatif et d'un « tremplin jeunes »);
« Mieux consommer » (les défis participatifs);
« Mieux produire », même si c'est très survolé, se pose la question de la

reconversion de certaines friches locales ;
« Mieux se loger », où là, le travail est plus fouillé sur une double logique de « faire venir » et « faire rester ».

Pour rendre cohérent l'ensemble des travaux, les étudiants avaient fait une synthèse générale de toutes leurs propositions. Originaux et structurés, les différents rendus sont un regard sur le territoire, les possibilités et les politiques publiques menées.

UN RENOUVELLEMENT POUR 2025 :

Eu égard à une initiative fructueuse de par le regard porté et les idées avancées, son renouvellement a été proposé aux enseignants du cours concerné pour l'année 2025.



EN CHIFFRES



5 intercommunalités



195 communes



200 500 habitants



222 000 hectares

Transition énergétique et écologique

Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nord-Ardenne

Le périmètre du SCoT Nord-Ardenne recouvre 5 intercommunalités à savoir les Communautés de Communes Ardenne rives de Meuse, Ardenne Thiérache, Portes du Luxembourg, Vallées et Plateau d'Ardenne et la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole. Ce vaste périmètre permet de partager des objectifs d'aménagement et de développement et de mettre en commun les réflexions stratégiques en matière aménagement et d'équilibre des territoires.

SES ORIGINES

Après une concertation menée par le Préfet des Ardennes en 2017, le département des Ardennes s'est doté de **deux Schémas de Cohérence Territoriale ou « SCoT »** :

- › **SCoT Nord Ardennes** regroupant les Communautés de Communes Ardenne Rives de Meuse, Ardenne Thiérache, Vallées et Plateau d'Ardenne, les Portes de Luxembourg et la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.
- › **SCoT Sud Ardennes** regroupant les Communautés de Communes des Crêtes Préardennaises, du Pays Rethélois et de l'Argonne Ardennaise.



**Consulter le
SCoT
Nord-Ardenne**

L'arrêté préfectoral n°2018-499 du 30 août 2018 a établi la délimitation du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nord-Ardenne. Après la fixation du périmètre, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés par le SCoT Nord-Ardenne avaient,

ensuite, approuvé par délibération, cette solution et les projets de statuts du Syndicat Mixte. Puis, par arrêté préfectoral du 25 mars 2019, le Syndicat Mixte du SCoT Nord Ardennes (« syndicat mixte fermé ») était créé. Dans la foulée, le premier Comité Syndical se réunissait le 29 mars 2019.

UNE ANNÉE DÉCISIVE POUR LE SCoT

L'année 2024 fut une année décisive pour le SCoT Nord-Ardennes. Prescrit définitivement par délibération du Comité Syndical n°2020-03-011 du 2 mars 2020, le SCoT Nord-Ardennes, après quatre ans d'élaboration, voit sa **rédaction s'achever**. Le travail réalisé est le fruit de riches échanges construits entre les différentes intercommunalités du Nord des Ardennes ainsi que l'Agence d'urbanisme de Reims. Une co-construction soucieuse des intérêts de chacune des parties a été menée, malgré les enjeux et l'exercice réglementaire.

Sur la base d'un diagnostic fin, le SCoT a défini son Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le PAS repose sur 4 buts à atteindre que les EPCI se sont fixés :

« Développer une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptée aux nouveaux modes de vie, contribuant à l'équilibre et à la complémentarité des territoires » ;

« Assurer le développement d'une économie qui valorise les savoir-faire et d'une agriculture contribuant à la satisfaction des besoins locaux » ;

« Articuler un développement limitant l'artificialisation des sols, fonde sur les richesses paysagères et patrimoniales du territoire, et mettant en valeur ses espaces urbains comme naturels » ;

« Profiter des atouts environnementaux du territoire en accompagnant les transitions écologique, énergétique et climatique ».

L'intention donnée au SCoT Nord-Ardennes est de maintenir, voire d'accroître, sa population.

C'est sur cette base que s'articulent les orientations du DOO qui constitue le document de mise en œuvre du SCoT. Brossant toutes les thématiques de développement de territoire et d'urbanisme, les orientations du DOO sont opposables aux PLU(i) et Cartes Communales.

Lors de sa séance du 29 octobre 2024, prenant en compte l'ensemble de ses avis et décisions successives prises, le Conseil de Communauté a rendu un avis quasi unanime au projet de SCoT Nord-Ardennes. Une phase d'enquête publique viendra clore un cycle d'avis des EPCI et des Partenaires Publiques Associés (PPA) que sont l'Etat, la Région Grand Est et la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale).

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire.

Il a pour objectif de concilier les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et urbains. Il sert à coordonner les politiques publiques afin de garantir une cohérence entre les projets d'aménagement sur un large périmètre à horizon 2045. Le SCoT sert de cadre de référence aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou cartes communales.



Rapport de présentation

- Le diagnostic
- L'évaluation environnementale
- Les justifications du projet



Projet d'aménagement stratégique (PAS)

Il fixe les grandes orientations et ambitions du SCoT pour les 20 prochaines années



Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Il fixe les moyens d'actions et prescriptions pour atteindre les objectifs du PAS

EN CHIFFRES



2 437 tCO2e
GES* 2021 de la CCARM



195 tCO2e
GES* des déplacements
de la CCARM



26 véhicules
(13 citadines/berlines,
3 SUV et 10 utilitaires)



1 bateau

*Gaz à Emission de Serre

Transition énergétique et écologique

Étude territoriale de conversion de flottes

Au travers de ses compétences en matière de développement durable, la Région Grand Est entend jouer un rôle actif dans la transition énergétique de son territoire, en particulier, dans celle des transports, activité dont la contribution à la consommation d'énergie et aux impacts sur l'environnement demeure importante.

Cette transition recouvre notamment **3 grands objectifs** :

- › lutter contre le changement climatique,
- › faire en sorte que l'air que nous respirons ne nuise pas à notre santé
- › développer les énergies renouvelables afin de limiter le recours aux énergies fossiles.

Pour contribuer à ces objectifs, un plan « **motorisations à faibles émissions** » a été adopté par le Conseil régional le 17 décembre 2021. Visant l'accélération de la transition énergétique pour les transports au sens large, il combine plusieurs axes d'actions dans différents domaines sur lesquels la Région est en capacité d'agir. Il comprend ainsi des aides financières à destination des acteurs économiques mais aussi des collectivités.

Pour la Région, le **développement des véhicules et des stations d'avitaillement** doit être le plus coordonné possible afin que, tant du côté des véhicules que de celui des stations d'avitaillement, les acteurs économiques puissent **investir** en ayant une certaine garantie quant à la possibilité de réellement bénéficier de leur investissement.

La Région a donc souhaité que les territoires mènent des **études** autour de la transition des véhicules des principales flottes publiques et privées du territoire vers des énergies alternatives et renouvelables, condition sine qua non pour permettre aux acteurs publics ou privés de bénéficier d'une **aide régionale**.

Ces études pouvaient être portées par une intercommunalité ou plusieurs regroupées, étant donné qu'elles sont incitées à jouer un rôle d'animation et de fédération des acteurs.

Ces études proposent des scénarios de déploiement des nouveaux parcs de véhicules et des infrastructures d'avitaillement nécessaires comprenant :

- › **un calendrier,**
- › **une analyse environnementale, économique et technique** et abordant les conséquences pratiques de cette transition énergétique pour les entreprises, les collectivités, les conducteurs et les habitants.



UNE OPPORTUNITÉ POUR LE TERRITOIRE

Sur le plan économique, de nombreux acteurs économiques des secteurs du transport, de la logistique et de l'industrie ont été identifiés comme pouvant **convertir une partie de leur flotte** notamment les entreprises de transport de personnes (les voyages Remy, Francotte etc.), de logistique (industrie, grandes enseignes telle Intermarché etc.) et de services (ambulances, taxi, Transcaille, livraison de repas etc.).

Sur le plan interne, la Communauté et les prestataires conventionnés pour assurer les services aux populations possèdent également des **flottes de véhicules utilitaires importantes** : petits utilitaires, véhicules de collecte des déchets, minibus, véhicules légers, etc.

BILAN DES ÉMISSIONS DE GES 2021 DE LA CCARM (hors déchets)

2 437 t CO₂e

GES 2021 de la CCARM soit 91 kgCO₂e par habitant
(soit 7% de la part « Services publics » de l'empreinte carbone)



5 551
barils de
pétrole



281
tours du monde
en avion



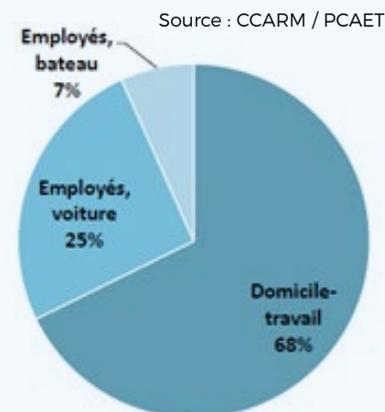
L'empreinte carbone annuelle de
233
français(e)s

Les transports liés aux compétences de la CCARM sont pour leur part incarnés par le Taxi à la carte et les transports scolaires. La Communauté organise le transport des élèves, vers les piscines communautaires notamment, dans le cadre d'un marché confié à un ou plusieurs prestataires.

BILAN DES DÉPLACEMENTS DE LA CCARM

195 t CO₂e

4% du total



Les déplacements domicile-travail représentent plus de 2/3 des émissions. Elles sont calculées à partir de la distance parcourue en voiture par les 154 agents de la CCARM et les 24 employés de la SPL, en considérant que les véhicules utilisés sont des voitures standard et que 5 agents viennent à pied. Les déplacements professionnels des agents représentent 32% des émissions de GES.

UNE ÉTUDE PORTÉE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD-ARDENNES

L'étude est rattachée à l'obligation de réaliser un PCAET pour réduire les gaz à effet de serre. A ce titre, cette étude trouve son **fondement dans le diagnostic du PCAET**, et le plan d'actions qui en a découlé, approuvé par délibération n°2023-06-084 du 7 juin 2023.

Après concertation entre les 5 intercommunalités composant le Syndicat Mixte du SCOT Nord-Ardenne,

l'élaboration de l'étude a été confiée à la **maitrise d'ouvrage du syndicat mixte** qui a été chargé de **recruter un prestataire et de lever le financement régional**.

Suivant un calendrier précis, l'étude s'est attachée dans un premier temps à réaliser un **état des lieux** et à mener une **opération de sensibilisation** auprès des partenaires institutionnels comme la région Grand Est et les professionnels du transport que ce soient les entreprises ou leurs organisations représentatives.





4

ARDENNE rivesdemeuse

Environnement et ressources naturelles

EN CHIFFRES



7 646,33 T
de déchets collectés
(OM - tri - verre)



616,82 Kg/hab/an
de déchets ménagers et
assimilés

Environnement

L'élimination des déchets

C'est une compétence partagée et en partie déléguée. Le traitement a été délégué à VALODÉA, Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais (S.M.T.D.A).

La Communauté de Communes n'est donc aujourd'hui active en direct que pour la collecte. En pratique, le service de traitement est effectué par l'entreprise ARCAVI pour le compte de VALODÉA. Il en est de même du tri en aval des recyclables propres et secs.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Le renouvellement du marché de collecte a été notifié à la société URBASER, le 09 novembre 2022, pour un coût annuel de **1 183 561,53 € HT**. Ce nouveau marché avec effet au 1^{er} février 2023, a une durée de 4 ans.

Les ordures ménagères résiduelles

sont présentées à la collecte dans des sacs ou des bacs, à la charge de l'utilisateur et s'organise de la façon suivante :

- › **pour l'ensemble des communes** : une collecte par quinzaine,
- › **pour le centre-ville de Givet** : une collecte par semaine,
- › **pour l'habitat collectif** : une collecte deux fois par semaine.

À ces collectes, s'ajoutent celles des **déchets des marchés**.

La collecte sélective s'effectue :

- › **tous les 15 jours** (hebdomadaire pour l'habitat collectif), pour le tri en multimatériaux (emballages en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, papiers, cartonnets, journaux-revues-magazines),
- › **toutes les trois semaines**, pour le verre d'emballage.

La Communauté de Communes fournit gratuitement des sacs jaunes de 50 litres pour le tri sélectif et des bacs à verre de 35 litres (sauf pour les communes de Revin et d'Anchamps où la collecte du verre est effectuée uniquement en point d'apport volontaire).

Les immeubles de 6 logements et plus sont équipés de bacs de tri, stockés, soit dans les abris-conteneurs à l'extérieur, soit dans des locaux de propreté.

DIMINUTION DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous observons une baisse du tonnage des ordures ménagères et une hausse de celui du tri sélectif, mais cela n'est pas représentatif financièrement car le coût d'enfouissement des ordures ménagères et la TGAP ne cessent d'augmenter, ainsi que le coût de traitement des autres déchets.

213,65 Kg/hab/an
de déchets ménagers
résiduels
(219,05 en 2023)

TYPES DE DÉCHETS - TONNAGE 2024

Ordures ménagères	5502,02 T
Multimatériaux	1291,18 T
Verre en porte à porte	491,20 T
Verre en apport volontaire	361,93 T
Total Collecte sélective	2144,31 T

> Le ratio des déchets ménagers et assimilés collectés aujourd'hui sur le territoire communautaire (porte à porte et déchèteries) s'élève à **616,82 kg par habitant et par an**.



> Les ordures ménagères issues des foyers, des marchés et des cimetières sont enfouies au centre d'enfouissement technique de classe 2 (CET2) à Eteignières.

LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

Cette taxe est en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2000. Son objectif est d'**optimiser la gestion des déchets**, en favorisant leur tri, leur recyclage et leur réutilisation, et de **réduire la quantité de déchets non valorisables**.

Toute entreprise qui collecte des déchets étant par la suite stockés et traités doit s'acquitter de la TGAP. Les collectivités locales ne sont généralement pas assujetties à la TGAP, car elles ne sont pas considérées comme des entreprises mais cependant, la taxe sur les activités polluantes peut s'appliquer à certaines de leurs activités comme la gestion de déchets.

On distingue deux catégories de TGAP :

› **TGAP "Déchets"** : Déchets non dangereux : déchets ménagers ramassés par les collectivités locales.

Déchets dangereux : contenant des éléments toxiques ou dangereux présentant des risques pour la santé humaine ou l'environnement.

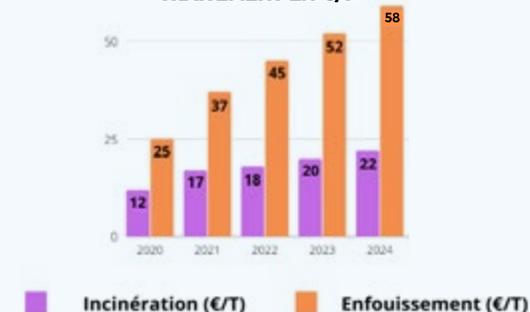
› **TGAP "Hors-Déchets"** (émissions polluantes, les lessives et les matériaux d'extraction).

La TGAP ne s'applique pas au recyclage des matières qui ont déjà été triées, telles que le papier, le carton ou les biodéchets.

Pour lutter contre le gaspillage et la pollution liée, le gouvernement augmente fortement le taux de la TGAP depuis 2021. L'objectif est de limiter

la production de déchets et d'encourager leur recyclage. En 2024, chaque tonne de déchet non dangereux envoyée en enfouissement est taxée à hauteur de 58€ par tonne.

ÉVOLUTION DU COÛT DE LA TGAP SELON LE MODE DE TRAITEMENT EN €/T



Source : Source AMORCE 2019

EN CHIFFRES



3884

foyers équipés d'un bac de tri



233

bacs de tri vendus en 2024



2 497

foyers équipés d'un composteur



192

composteurs vendus en 2024

Environnement

Recycler et valoriser

Engagée de longue date dans la préservation de l'environnement, la CCARM accompagne les professionnels et les habitants dans l'évolution de leurs pratiques et comportements en matière de déchets.

LES BACS DE TRI

Afin de limiter la consommation de sacs de tri aux habitants, la CCARM met en place sur son territoire une vente de bacs de tri selectifs, à tarifs préférentiels. Les foyers, artisans, commerçants (superficie inférieure à 300m²) et les administrations de la collectivité peuvent acheter un bac de **120L à 360L à un tarif préférentiel (de 15 à 30€)**, la Communauté subventionnant une partie du coût du bac. Depuis 2023, l'acquisition d'un **bac supplémentaire à prix coûtant** (la facture du prix d'achat du bac sera la référence) est désormais possible.

50,14 Kg/hab/an
de déchets selectifs
(46,70 en 2023)

NOMBRE DE BACS DISTRIBUÉS AUX USAGERS EN 2024

	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs distribués aux habitants de 2018 à 2024	355	774	1 536	1 219	3 884
Bacs distribués à tarif préférentiel en 2024	10	32	81	80	203
Bacs distribués à prix coûtant en 2024	0	1	4	4	9

> La vente des bacs de tri aux particuliers a diminué, par rapport à l'année 2023 (373)

NOMBRE DE BACS DISTRIBUÉS AUX ARTISANS, COMMERÇANTS, COLLECTIVITÉS EN 2024

	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs distribués de 2021 à 2024	4	42	25	109	181
Bacs distribués à tarif préférentiel en 2024	0	0	2	18	20
Bacs distribués à prix coûtant en 2024	0	0	0	1	1

> La vente des bacs de tri aux collectivités et artisans, commerçants est stable

LES DEMANDES DE COMPOSTEURS ÉMANANT DES HABITANTS

	400L bois	600L bois	400L plastique	600L plastique	Lombri-composteur	Bioseau	Total
Composteurs distribués aux habitants de 2003 à 2024	280	609	485	964	12	147 (dont 54 avant le 1er février 2024)	2 497
Composteurs distribués en 2024	17	32	17	29	4	93	192
Recettes totales en € TTC pour les livraisons	4200	18 270	7275	28 920	432	97,20 (avant la gratuité)	59 194,20

> Légère augmentation de la vente des composteurs, par rapport à 2023 (126).

COÛT D'ACHAT DES COMPOSTEURS ET PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ

Composteurs	Coût d'achat en € TTC	Participation proposée pour l'utilisateur en € TTC	Participation de la CCARM en %	Participation Valodéa du prix HT
Bois 400 l	67,15 €	15 €	70,21	25 %
Plastique 400 l	45,42 €	15 €	55,98	25 %
Bois 600 l	84,25 €	30 €	52,52	25 %
Plastique 600 l	76,05 €	30 €	47,40	25 %
Lombricomposteur	91,20 €	36 €	47,37	25 %

> Soit en moyenne, une participation à hauteur de **54,70 %** de la Communauté sur le coût d'achat des composteurs (hors bioseaux).

LE COMPOSTAGE

Dans le souci de réduire la production des déchets à la source, la Communauté de Communes propose, à tarif préférentiel, des composteurs individuels, des lombricomposteurs et des bioseaux, Permettant de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage est une pratique utile pour la protection de l'environnement.

> **L'acquisition de composteurs auprès de la CCARM est conditionnée par le suivi d'une formation. Chaque formation est suivie d'une consultation individuelle afin de recueillir l'avis de chaque participant dans le but d'améliorer le service.**

Des informations sont régulièrement données aux habitants par le biais du site facebook de la CCARM, de la radio et des journaux locaux, afin de promouvoir l'acquisition de composteurs.

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Cette initiative, menée en partenariat avec Valodea dans le cadre d'un projet soutenu par l'ADEME, vise à encourager le compostage collectif, **73 sites** sont prévus sur le territoire d'Ardenne Rives de Meuse.

Grâce à ces nouveaux équipements, **5 tonnes de biodéchets** par an seront détournées des ordures ménagères !



Composteur collectif à Vireux-Wallerand

EN CHIFFRES



4 déchèteries
communautaires



2 nouvelles filières de
recyclage



8 238,54 T
collectées dans les
4 déchèteries

Environnement

Les déchèteries communautaires

Les déchèteries communautaires, situées à Givet, Vireux-Molhain, Haybes et Revin, sont des équipements de tri indispensables à notre quotidien. Elles sont réservées aux particuliers résidant sur notre territoire, et aux professionnels du territoire ou justifiant d'une activité sur le territoire.

BILAN DÉTAILLÉ DES DÉCHÈTERIES, TONNAGES COLLECTÉS EN 2024

	GIVET	VIREUX - MOLHAIN	HAYBES	REVIN	TOTAL
Encombrants	737,55	618,3	487,9	620,65	2464,4
Ferraille	49,92	35,59	32,01	39,4	156,92
Déchets Verts	516,84	451,08	325,6	431,78	1725,3
Cartons	79,94	43,7	41,12	40,88	205,64
Gravats inertes	460,71	531,16	363,96	582,66	1 938,49
Bois	309,1	224,64	199,18	372,98	1 105,9
DEEE	82,64	61,29	50,61	72,63	267,17
DDM	17,41	13,23	10,39	15,75	56,78
DEA	131,90	108,23	77,81	/	317,94
TOTAL	2 386,01	2 087,22	1 588,58	2 176,73	8 238,54

NOUVELLES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Les Articles de Sport et de Loisirs (ASL) ainsi que les Articles de Bricolage et de Jardin thermiques (ABJ Th) ont désormais leurs propres filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) qui permet d'organiser et de financer la collecte et la valorisation de ces équipements en fin de vie. Ce nouveau geste de tri va ainsi permettre à de nombreux objets d'avoir une seconde vie au lieu d'être jetés dans les bennes encombrants et enfouis.

Ces nouvelles filières sont uniquement présentes à la déchèterie de Vireux-Molhain.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

- › La société **URBASER** met à disposition et assure l'entretien des bennes pour les encombrants, les cartons, le bois, les gravats et les déchets verts, ainsi que l'évacuation des déchets qui y sont recueillis.
- › La ferraille est récupérée par la société **MASUY**, située à Haybes (08)
- › Le bois est transporté pour traitement chez **Ecopac Recyclage** à Château-Porcien.
- › Les déchets inertes sont acheminés sur le site de **Tisseront à Bogny-Sur-Meuse** et les déchets verts chez **Agricyclage**, à Sorbon.
- › La collecte du verre sur les communes de Revin et Anchamps est assurée par la société **URBASER** et par la société **MINERIS** sur les communes de Givet à Fumay.

- › Les DDM, ainsi que les batteries et les huiles de vidange, sont pris en charge par la société **ARF** depuis nos déchèteries jusqu'à leur traitement dans des centres spécialisés.
- › Le **Relais Cambressis** assure la collecte des vêtements gratuitement sur les déchèteries de Givet et Vireux-Molhain et l'association **Ardennes Solidarité Cancer** sur les déchèteries de Haybes et Revin.
- › Dans l'objectif de **réduire la quantité des déchets à enfouir**, la Communauté a développé un partenariat avec l'association **BELL'OCCAS**. Les objets triés par les gardiens sur les déchèteries de Givet, Vireux-Molhain et Haybes sont stockés dans une cellule dédiée dans les hangars. Leur enlèvement est effectué hebdomadairement.

UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE À REVIN

Depuis avril 2022, la CCARM, les communes de Fumay et de Revin sont engagées dans le projet de la construction d'une **nouvelle déchèterie** sur le canton de Revin, notamment pour restituer à Valodéa l'ensemble du site actuel. En effet, cet espace est partagé entre le centre de transfert et la déchèterie communautaire.

LES RECYCLABLES PROPRES ET SECS - FILIÈRES RESPECTIVES DE RECYCLAGE

MATÉRIAUX	NOM TECHNIQUE	REPRENEURS
Papier	JRM	NORSKE SKOG depuis 07/2022 (avant UPM)
Carton	EMR ou 5.02 ou 1.04	REVIPAC -> SAICA Venizel
Carton de déchèterie	1.05	AAPH pros du centre ville Ardennes Métropole / Cartons de déchèterie à Chalandry et REVIPAC, SAICA Venizel
ELA	5.03	REVIPAC -> LUCART
Gros de magasin	GDM 1.02	REVIPAC -> SAICA Venizel
Bouteilles plastiques transparentes	PET Clair	VALORPLAST
Bouteilles plastiques colorées	PET Foncé	VALORPLAST
Bouteilles plastiques opaques	PEPPPS	VALORPLAST
Emballages plastiques souples	FILMS	VALORPLAST
Aluminium		SUEZ
Acier		PAPREC
Verre		OI MANUFACTURING

EN CHIFFRES



5

gardiens de déchèterie



2

ambassadrices du tri



207 élèves sensibilisés
au tri sélectif



9 réunions publiques sur le
thème des biodéchets

Environnement

Sensibiliser pour adopter les bons gestes

Le service environnement a mené plusieurs actions de sensibilisation sur les thèmes figurant dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, comme le compostage, le tri des déchets, le réemploi, etc. Ces stands ont été un lieu d'échanges, de convivialité et de prises de conscience des familles sur l'environnement et sa protection.

INTERVENTIONS RÉALISÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Le centre social « FUMAY-CHARNOIS Animation » de Fumay, a accueilli les ambassadrices du tri le 3 juillet 2024, à l'occasion de la fête de la nature. Elles ont animé un stand tri et compostage et atelier tawashi.

Elles se sont également rendues dans les centres aérés de Givet, Fumay et de Haybes, pendant les vacances d'été. Les enfants ont pu participer à un atelier réemploi avec la création d'objets décoratifs avec du papier journal (en plus des jeux traditionnels sur le tri et le compostage), > 164 enfants ont pu y participer.

La bibliothèque de Givet a souhaité une intervention le 17 avril 2024, en complément de leur exposition sur le thème du recyclage et du tri des

déchets. Au programme : stand sur le tri sélectif et le compostage, présentation du réemploi (objets décoratifs en papier journal, tawashi ...)



Une intervention à la halte fluviale de Revin sur le compostage à destination des plaisanciers a eu lieu.

Neuf réunions publiques sur le thème des biodéchets ont été organisées afin de sensibiliser la population au tri des biodéchets suite à la mise en place du tri à la source de ces derniers.

> 33 personnes ont répondu présentes, de nombreuses questions ont été posées principalement sur le compostage partagé.

Les résidents des habitats collectifs, les résidents du CADA de Revin et de l'ADOMA de Fumay ont pu participer à une intervention sur le tri sélectif. Des bacs et sacs de pré-tri ont pu être mis en place.

Les résidents de l'ADOMA de Fumay ont pu participer, également, à une intervention en partenariat avec Valodea sur le gaspillage alimentaire. Cette dernière a été clôturée par la dégustation de gaufres réalisées à partir de pain sec.

Au printemps 2024, **les élèves de quatre écoles primaires** se sont déplacés au centre d'enfouissement d'Eteignières. La Communauté de Communes a pris en charge les frais liés aux déplacements en autocar.

À l'automne, les ambassadrices sont intervenues dans **cinq écoles pour une sensibilisation sur le tri et le compostage.**

> En 2024, 163 élèves et accompagnateurs ont pu visiter le centre d'enfouissement, 207 élèves ont été sensibilisés sur le tri et 66 sur le compostage.

DES ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, les restaurateurs ont reçu une proposition d'accompagnement pour la **mise en place de « Gourmet Bag »** au sein de leurs établissements. 52 courriers ont été envoyés le 30 avril 2024. Une **sensibilisation** ainsi que la **distribution d'échantillons de box** étaient proposées. Cette démarche n'ayant pas eu le succès escompté (un seul restaurateur ayant répondu favorablement), elle a donc été annulée.

Des **opérations de broyage en déchèterie** ont été organisées en partenariat avec l'association LEDA, au printemps et en automne afin de permettre aux usagers qui apportent leurs branchages en déchèterie, de pouvoir repartir avec leur broyat.



Ramassage de déchets au Mont d'Haus à Civet par les élèves de l'école primaire Saint-Hilaire.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2024

PUBLIC VISÉ	ACTIONS	DATE
Habitants HC	Distribution de sacs de pré-tri aux résidents d'habitats collectifs	Tout au long de l'année
Tout public	Informations diverses sur le site et facebook	Tout au long de l'année
Autres	Distribution de sacs de tri dans les établissements publics	Tout au long de l'année
Tout public	Distribution de sacs de tri à la population, guides du tri et diffusion des consignes	Tout au long de l'année
Tout public	Permanences pour la dotation de sacs dans les communes	En janvier, juin et décembre
Tout public	Renouvellement des opérations broyage en déchèterie	T2 et T4
Autres	Distribution de sacs de tri et guides de tri aux artisans et commerçants	Tout au long de l'année
Tout public	Distribution de fascicules d'information pour la mise en place de points de regroupement lors de travaux et déviations	Tout au long de l'année
Tout public	Prise de contact avec les usagers dont les sacs de tri ont été refusés à la collecte	Tout au long de l'année
Tout public	Conception des calendriers de collecte 2025	T3/T4
Tout public	Mise en ligne des calendriers de collecte	Février
Tout public	Dossiers encombrants pour l'aide des personnes à mobilité réduite	Tout au long de l'année

DÉPENSES DU SERVICE EN EUROS TTC

	2024
Prestataires (collecte, transport, traitement) URBASER, VALODEA, MINERIS, ARCAVI, ARF	3 784 880,86
Cotisation VALODEA	183 407,20
Fonctionnement déchèteries	45 341,56
Investissement déchèterie (travaux à la déchetterie de Haybes, achats de souffleurs, mise aux normes déchèterie de Vireux-Molhain et Civet.....)	41 843,44
Fournitures (composteurs, sacs, bacs et conteneurs, bulles à verre, sacs de pré-tri)	59 959,96
Personnel (rémunération, formations, déplacements...)	393 152,60
Divers (missions élus, évacuation dépôt sauvage, ligue contre le cancer, annonce marchés, communication, calendrier...)	8 116,55
Amortissement	5 571,31
TOTAL € TTC	4 522 273,48

RECETTES DU SERVICE EN EUROS TTC

	2024
Vente des matériaux recyclables et Aides à la collecte sélective	400 184,48
Aide au transport des propres et secs, Eco-Mobilier, DEEE	84 634,03
Vente de composteurs, lombricomposteurs, bioseaux (dont participation Valodea)	3 494,48
Vente de bacs	6 186,04
Aides ambassadrices du tri et communication	7 927,37
Divers (indemnités journalières, indemnités retard livraison, CESU...) et autre régulation	7 949,63
Subvention ; Investissement FCTVA	17 337,24
Amortissement	5 571,31
TOTAL € TTC	533 284,58

Vous pouvez retrouver le rapport sur la qualité sur notre site internet à la rubrique



Givet



Vireux-Molhain



Haybes



Revin

EN CHIFFRES



1 583 118 M³
d'eau potable produits en 2024



1 741 657 M³
d'eaux usées traitées en 2024



100%
de conformité
bactériologique



8 564 277 €
d'investissement
depuis 2020

L'eau

Les Régies de l'Eau et de l'Assainissement

La CCARM exerce depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences eau potable et assainissement pour le compte de ses communes membres. La Régie des eaux Ardenne Rives de Meuse (REARM) a été créée à l'initiative de la Collectivité pour prendre en charge ces nouvelles compétences eau et assainissement. La Régie est basée rue des Forges à VIREUX-MOLHAIN, et compte 20 collaborateurs.

LE CYCLE DE L'EAU

L'eau potable reçue chaque jour dans les foyers d'Ardenne Rives de Meuse provient du milieu naturel et a suivi un cycle de traitement avant d'être distribuée. De bonne qualité au préalable, l'eau est pompée majoritairement dans la nappe alluviale de la Meuse (**19 points de captage**), dans celle de la Houille (**2 points de captage**) ainsi que dans la nappe du socle Ardennais.

Avant de pouvoir être consommée, elle nécessite un traitement, au niveau du forage ou du réservoir. L'eau est ensuite stockée dans **29 réservoirs souterrains** répartis sur l'ensemble du territoire.

Le réseau d'eau potable, moderne et en perpétuelle amélioration, mesure **401,54km**

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le REARM assure l'assainissement collectif de **13 communes** grâce à un réseau de plus de **235 km** de long, **68 postes de relèvement** refoulement, **7 stations d'épuration** et **8 installations de dépollution**.

BUDGET 2024 :

Eau postable : 6 926 698 €

Assainissement : 8 106 186 €



TRAVAUX ET PROJETS MARQUANTS DE 2024

EAU POTABLE

- › **Renouvellement de conduite à Vireux-Wallerand** : la conduite de la rue Edmond Guyaux, sujette à de nombreuses fuites, a été entièrement remplacée pour améliorer le rendement du réseau. En parallèle, des conduites situées sur des parcelles privées bâties ont été déroutées pour prévenir tout risque majeur. Ce chantier, d'un montant de 580 996 € TTC, a bénéficié de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de l'État.
- › **Renouvellement de 1 000 compteurs abonnés à Fumay** : avec un taux de subvention exceptionnel de 79,5 %, ce projet contribue à moderniser notre réseau et à offrir un suivi plus précis des consommations.
- › **Création d'un forage définitif à Aubrives** : ce forage sur le site de la Mérièrre permettra d'assurer une alimentation en eau potable sécurisée pour les communes de Givet et Fromelennes.

- › **Campagne de recherche de fuites** : grâce à l'acquisition de matériel spécialisé et à la formation de nos agents, le débit de fuite sur le réseau de Fumay a été réduit de moitié.
- › **Entretien des pompes du puits de Fumay** : nos équipes ont réalisé un entretien complet des pompes, renouvelé les géotextiles et assuré la pérennité de ce site.

ASSAINISSEMENT

- › **Mise en service de l'assainissement collectif à Ham-sur-Meuse et Aubrives** : ces travaux marquent une étape importante pour améliorer la qualité de vie et préserver notre environnement pour un montant supérieur à 3 millions d'euros subventionnés par l'Agence de l'eau et par l'état.
- › **Assainissement de la zone industrielle de Revin** : avec l'installation d'une nouvelle entreprise sur l'ancien site Porcher, un réseau d'assainissement a été créé, incluant la pose d'une conduite en encorbellement sur le pont d'Orzy.

Ce chantier, d'un montant de 613 592 € HT, a été subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et l'État.

- › **Modernisation des armoires de commande** : 11 postes de relevage sur les agglomérations de Haybes, Fumay et Vireux ont été équipés de systèmes pilotables à distance, améliorant l'efficacité et réduisant les temps d'intervention.

- › **Entretien de la presse à vis à Givet** : la déshydratation des boues est un enjeu clé. En 2024, la presse à vis a bénéficié d'un entretien complet pour garantir ses performances.



L'eau

Gérer et protéger les cours d'eau

Notre Communauté est compétente à titre obligatoire en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention de Inondations (GEMAPI). Etablir une gestion globale et coordonnée de nos cours d'eau est essentiel tant au niveau de la biodiversité, qu'au niveau de la prévention et de la protection des inondations.

LA COMPÉTENCE GEMAPI

La GEMAPI est un outil qui permet de répondre à la **Directive Cadre sur L'Eau**. Cette directive européenne fixe l'atteinte du **bon état écologique des masses d'eau** à l'horizon 2027 au plus tard.

Ses missions sont les suivantes :

- › L'aménagement des bassins versants
- › L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- › La défense contre les inondations et contre la mer
- › La protection et la restauration des zones humides

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024

ÉLABORATION DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

La Communauté de Communes a notifié un marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du système d'endiguement de la Communauté de Communes.

Le marché a été notifié à la SARL SEGI, le 17 avril 2019, pour un montant de 40 960 € HT.

Le dossier de proposition de systèmes d'endiguement a été déposé en Préfecture le 30 juin 2021, puis après examen, les services de la Préfecture nous ont demandés la réalisation d'une étude de dangers globale pour l'ensemble du système d'endiguement. Cette étude a été confiée au bureau d'études agréé ARTELIA, le 21 juillet 2022, pour un montant de 62 004 € HT. L'étude de dangers a été déposée en Préfecture le 26 avril 2023.

Le système d'endiguement de la ville de Givet a donc été autorisé par la Préfecture, par arrêté Préfectoral n° 2023-738 du 22 décembre 2023.

> Les compléments d'études demandés, tels que la mise à jour de l'étude de dangers et le rapport des visites techniques approfondies, ont été transmis le 13 décembre 2024.

EFFACEMENT DU PETIT SEUIL DU VIROIN À VIREUX-MOLHAIN

Un marché d'étude sur le petit seuil du Viroin à Vireux-Molhain a été notifié au bureau d'études VALETUDES, pour un montant de 9 100 € HT, le 25 mai 2022. L'étude hydraulique et de modélisation du Viroin a été transmise en janvier 2023 aux services de la Préfecture. Cette étude conclut qu'il peut être envisagé le principe de suppression du petit seuil pour rétablir la continuité écologique sur ce tronçon, sans avoir d'influence hydraulique sur le productible de la centrale hydroélectrique.

Un dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement, a donc été transmis aux services de la Préfecture pour l'arasement de ce seuil, le 02 mai 2023. Après instruction, un accord nous a été transmis le 02 octobre 2023.

> Les travaux d'arasement du petit seuil du Viroin ont été réalisés à l'été 2024, et ont été réceptionnés le 02 juillet 2024.



DIGUE DU PORT DE GIVET

La digue du Port de Givet, propriété de l'Etat et jusqu'à présent gérée par VNF, fait partie intégrante du système d'endiguement de la ville de Givet, autorisé en décembre 2023. Celle-ci a été mise à la disposition de la CCARM, depuis le 29 janvier 2024.

Suite à étude de dangers, de nombreuses défaillances, assorties de préconisations de travaux de sécurisation (rehausses de points bas, défense de berges, surveillance des talus, reconnaissance géotechnique de glissement de talus...) ont été identifiées. Cette étude a été récemment complétée par d'autres études et elles mettent en lumière un coût de réparation estimé à 11,16 millions d'euros HT. La digue est dans un état particulièrement dégradé.

Depuis 2018, date de prise de la compétence GEMAPI, la Communauté a fait valoir la condition du transfert d'un ouvrage en bon état, auprès des services de l'Etat. De nombreuses réunions sur les conditions de ce transfert ont

donc été organisées en Préfecture des Ardennes, au cours de l'année 2023. Ainsi, un accord a été trouvé entre l'Etat, VNF et la Communauté dont les conditions ont été définies dans le cadre de plusieurs conventions, signées au 2^e semestre 2023.

Il en ressort qu'une dotation d'un montant de 8,8 millions d'euros sera versée, par l'Etat, à la Communauté, afin de réaliser les travaux de confortement nécessaires pour que cette digue assure son rôle de protection contre une crue centennale. La Communauté dispose d'un délai de 5 ans pour la réalisation et l'achèvement de ces travaux.

> La Communauté a délibéré le 21 février 2024, approuvant la convention avec l'EPAMA, afin de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration de la digue. Une seconde délibération a été prise le 12 septembre 2024, approuvant le plan de financement prévisionnel des travaux et les modalités de versement de la participation de la Communauté à l'EPAMA.

ÉTUDE SUR LE SEUIL DU MOULIN BOREUX (HOUILLE) À GIVET

Afin de rétablir la continuité écologique des cours d'eau du territoire, la Communauté de Communes envisage l'arasement voire le dérasement de certains seuils présents sur les cours d'eau. Ainsi, en 2023, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé afin d'étudier les aménagements possibles du seuil dit du Moulin Boreux, sur le cours d'eau de la Houille à Givet.

La tranche ferme du marché, correspondant à l'étude hydraulique et la rédaction du dossier réglementaire, a été

notifié au bureau d'études VALETUDES (Valenciennes), le 10 mai 2023, pour un montant de 14 300 € HT.

Une mission a également été confiée au bureau d'études GEOFIT Expert afin de réaliser une campagne de relevés topographiques et bathymétriques du cours d'eau, pour un montant de 3 450 € HT. Ces relevés ont été effectués en août 2023.

> Le dossier Loi sur l'Eau a été déposé auprès des services de l'état en février 2025.

ÉTUDE VISANT À PRÉVENIR L'ÉROSION ET L'EFFONDREMENT DES BERGES DE LA HOUILLE

Le cours d'eau de la Houille prend sa source en Belgique et se jette dans la Meuse à GIVET.

Le linéaire situé à l'extrême aval du cours d'eau la Houille (essentiellement les 700 derniers mètres) est sujet ces dernières années à de nombreux effondrements de berges. La multiplication des demandes émanant des différents propriétaires concernés (Conseil Départemental des Ardennes, commune de Givet, propriétaires privés, ...) a poussé la **Police de l'Eau de la DDT08** à solliciter le gemapien pour la réalisation d'une étude à l'échelle globale du cours d'eau.

Cette étude vise, notamment, à élaborer un cahier des charges des solutions acceptables d'intervention pour le confortement des berges de la Houille, voire agir sur le cours d'eau.

L'étude a été confiée au bureau d'études VALETUDES SAS (Valenciennes), dans la cadre d'un marché public de prestation intellectuelle notifié le 15 novembre 2024.



5

ARDENNE rivesdemeuse

Coopération



Coopération

La Coopération Intercommunale

Le schéma de mutualisation devenu facultatif avec la Loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, le Conseil de Communauté a convenu que la mutualisation resterait une pratique de coopération entre la Communauté et ses Communes membres sans formaliser de stratégie pour la mandature 2020- 2026. La coopération intercommunale s'inscrit, ainsi, dans des groupements de commande ou la mise à disposition de matériels.



DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

En 2023, la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) a été l'occasion pour la Communauté de proposer à l'ensemble de ses communes membres un **moyen de répondre de manière coordonnée aux obligations réglementaires**. Suite à la Conférence des Maires du 31 octobre 2023, les Maires décidèrent de **coordonner leurs travaux et concertation** autour de la définition des ZAENR.

Sur la base d'un document unique, retraçant la procédure et la cartographie envisagée des ZAENR proposées

par les Communes ayant souhaité en créer, une **concertation publique commune en ligne** a été effectuée du 20 novembre au 20 décembre 2023, sous la coordination de la Communauté.

Sur les ZAENR en 2024, la Communauté de Communes a suivi la **réunion de bilan de leur élaboration** à l'échelle départementale et de concertation territoriale. Pour notre territoire, le **résultat est excellent. 93 communes sur 447** se sont exprimées dans les Ardennes. Les communes composant la Communauté ont très **largement délibéré** (12) sur la définition ou non de ZAENR. Cette tendance est moindre dans les autres intercommunalités.

A la suite de ce travail de remontée par les communes, le référent préfectoral devait transmettre la **cartographie départementale** au Comité Régional de l'Énergie (CRE) le 6 juin 2024.

Après analyse des propositions le 17 juillet 2024 par la CRE, cette dernière a rendu un avis pour décembre 2024.

Valable 5 ans, la carte sera fixée par arrêté au cours de l'année 2025.

COLLECTE DES BONNES PRATIQUES COMMUNALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

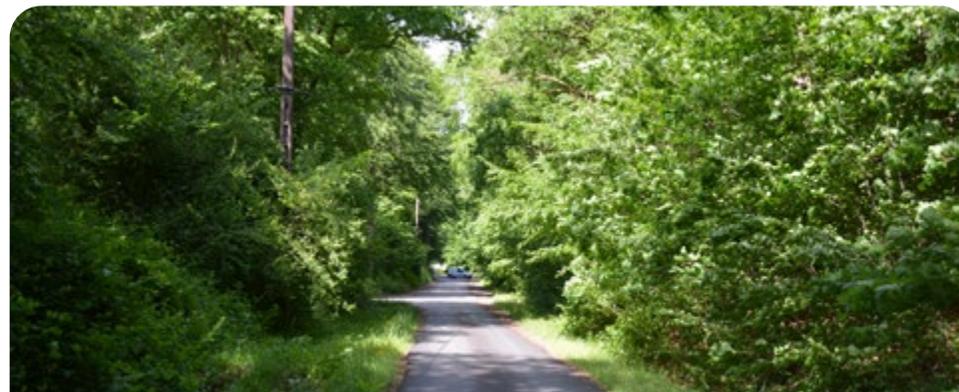
Dans un contexte d'évaluation régulière du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE), de la mise en œuvre des actions de la COP régionale Grand Est ainsi que plus récemment du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), validé le 20 juin 2024 par le Comité Syndical du SCoT, la Commission Développement Durable a initié, un fin d'année 2024, une dynamique d'échanges entre les Communes du territoire de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse pour **promouvoir leurs bonnes pratiques et transmettre leurs actions en ce domaine.**

Des **exemples d'expérience** à partager existent sur le territoire communautaire comme :

- › la désimperméabilisation des sols et de végétalisation dans les cours d'école ;
- › la végétalisation de cimetières (extension du site) ;
- › mise en place de bâche de retenue d'eau pour assurer l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage.

Plusieurs communes ont commencé à transmettre leurs pratiques vertueuses. A l'issue de la collecte globale, un **outil de partage** sera mis à disposition des communes et de la Communauté de Communes.

Ce partage de bonnes pratiques s'étendra à celles de la Communauté de Communes dont des actions peuvent bénéficier de relais auprès des communes comme le compostage ou la lutte contre le frelon asiatique ou celles de d'autres structures publiques comme le Parc Naturel Régional des Ardennes. Enfin, la question du coût et de l'usage de l'énergie, l'économie sociale et solidaire (inclusion), le développement des énergies renouvelables, avec en toile de fond la définition réalisée de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR), et des actions de renaturation et de désartificialisation des sols pourraient être concernés par un tel partage de pratiques.



RELATIONS AVEC L'ONF

Parallèlement au travail mené avec les communes du territoire autour du développement durable, la Communauté de Communes a continué à faire vivre le dialogue entre les communes gérant un parc forestier communal et l'Office National des Forêts (ONF) pour améliorer la bonne gestion de la forêt, patrimoine majeur du territoire pour lequel les communes œuvrent activement. **Resource naturelle et financière, la forêt est un enjeu important pour le territoire.**

En juin 2024, la Communauté de Communes a organisé une rencontre entre les communes, l'ONF, le Parc Naturel Régional des Ardennes, les scieries ainsi que les gestionnaires de parcs forestiers privés. Lors de cette réunion élargie du Groupe de Travail « Forêt », de nombreux sujets ont pu être évoqués : pratiques forestières, stratégie communautaire autour de la filière bois incarnée par le PTRTE, PCAET, et Stratégie Foncière du Territoire.

Coopération

Le Contrat de Territoire

Le 6 juillet 2017, la CCARM signait son Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental des Ardennes pour les années 2017 à 2020. Un avenant a été signé afin de prolonger le Contrat de Territoire au 31 décembre 2025. Un avenant n°2 (délibération n° 2021-12-220) a suivi en avril 2022 pour réaffecter des reliquats de crédits. Il comprenait l'ajout d'une opération pour la Communauté de Communes soit la « reconstruction du Pont de la Chiers reliant Hierges et Vireux-Molhain ».

Se basant sur le projet de territoire, le Contrat de Territoire comprend trois priorités :

- › **Soutenir l'économie et l'emploi**
- › **Développer les équipements et infrastructures**
- › **Animer et valoriser le territoire**

Initialement, à l'issue d'échanges en Conférence des Maires, **17 projets** furent inscrits au profit de Communes membres et de la Communauté de Communes pour une enveloppe globale attribuée de **1 177 746 €**. Les avenants ont permis d'ajouter et/ou de modifier les projets initialement proposés. Des **bilans d'étape** sont régulièrement menés avec le Conseil départemental. La Communauté se rapproche alors

des Communes afin d'établir un point de situation sur l'avancée des dossiers. Un avenant n°3, destiné à introduire **trois nouveaux projets**, dont un en remplacement d'un autre et deux destinés à utiliser un reliquat de subvention non consommée, était en préparation cette année. Il sera formalisé au **début de l'année 2025**.

> À ce jour, 19 projets sont inscrits. 12 des 17 dossiers déposés sont considérés comme soldés. 4, dont deux nouveaux, n'ont pas encore été déposés auprès des services du Département.

> 100% des crédits sont programmés. 75 % des crédits sont engagés. 80 % de ce qui a été engagé est payé.



Coopération

Stratégie de l'Ardenne Transfrontalière

Initiative de mai 2019 de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et l'intercommunale belge Idelux, la Stratégie de l'Ardenne Transfrontalière (SArT) vise à l'élaboration d'un « Plan stratégique pour le développement du territoire transfrontalier de l'Ardenne franco-belge ».



Ce Plan est destiné à être un outil d'aide à la décision et une feuille de route identifiant des actions transfrontalières de plus ou moins long terme. Plus précisément, il doit permettre d'améliorer le dialogue franco-belge dans sa portion ardennaise, de contribuer à la notoriété du territoire au sein du Grand Est et de la Wallonie, et de préparer conjointement la future période de programmation des fonds européens 2021-2027.

Sur un plan plus opérationnel, il s'agit de mettre en place un dispositif pérenne de réflexion prospective transfrontalière, de préciser différentes thématiques de développements transfrontaliers possibles et ainsi d'aider au développement de projets pertinents. Lieu d'échanges et de dialogue sur les grands projets transfrontaliers en lien avec les financements européens, la SArT n'est pas une structure publique constituée.

Sur demande des partenaires de la SArT, l'association Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) avait été chargée, en 2023, de réaliser une évaluation de la démarche. Cette dernière a permis d'analyser le fonctionnement général et de faire émerger des recommandations pour rendre la SArT plus efficace. Les résultats furent présentés lors du Comité Stratégique de la SArT du 9 novembre 2023.

A la suite de cette réunion, une feuille de route générale renouvelée pour la SArT a été proposée pour permettre d'en fixer les orientations pour les années à venir et d'améliorer la manière de fonctionner (révision du fonctionnement interne).

Au cours de l'année 2024, la CCARM a maintenu son suivi des travaux transfrontaliers organisés par les structures en charge de l'animation de la SArT. Outre la volonté de continuer à œuvrer avec ses partenaires français et belges, il s'agit de contribuer aux réflexions et aux travaux en ménageant les intérêts communautaires, définis par les élus, et ceux des communes du territoire. Elle a ainsi participé au Comité de Pilotage du 19 novembre 2024 et, préalablement, donné un avis sur une note de cadrage lors du Conseil de Communauté du 2 avril 2024.



An aerial photograph of a stone fortification, possibly a castle or bunker, with a central courtyard and surrounding walls. The image is overlaid with various colorful geometric shapes: a large green oval, a purple circle, a blue circle, and several diagonal bars in shades of blue, green, and purple. The right side of the image is dominated by a dark blue curved shape containing text.

6

ARDENNE rivesdemeuse

Tourisme et attractivité

EN CHIFFRES



14 784

activités vendues (+17,35 %)



2

nouvelles activités



1544

visiteurs pour Halloween

Tourisme

Charlemont, fortement vivant

Perché sur un éperon rocheux, dominant la Meuse et ses plaines alentours, Charlemont est un atout touristique indéniable. En 2022, sa gestion a été confiée à la SPL rives de Meuse.

DES ACTIVITÉS DIVERSES ET VARIÉES

En 2024, le site était ouvert au public du **20 avril au 3 novembre**. Pour cette saison, les mêmes activités culturelles que les années précédentes ont été proposées : **visites libres, guidées (Charlemont et Condé), ateliers pour les familles, et suppléments culturels Baludik et livret jeu.**

Côté loisirs, les produits lancés en 2022 et 2023, le **laser game, l'accroplierre et les trottinettes électriques tout-terrain** ont de nouveau été proposés, tout comme les formules anniversaire à destination des enfants.

Enfin, de juin à septembre, il était possible de découvrir l'ouest de Charlemont à l'occasion de **visites commentées en petit train.**

Dans les salles d'exposition était présentée l'exposition Charlemont au fil de Vauban, en accès libre. De plus, le billet d'entrée pour la Pointe Est donnait également accès aux expositions sur le patrimoine naturel de Charlemont, sur les magasins à poudre et sur Grouchy, disposées dans les salles historiques.



NOUVEAUTÉS 2024 :

LES APÉROS DU FORT

Trois apéros ont été organisés en juin, juillet et août, pour **découvrir Charlemont de façon insolite**, en dégustant des produits locaux.

NOUVELLES FORMULES

Deux formules sont maintenant disponibles : **anniversaire adulte** et **enterrement de vie de célibataire.**

PROGRAMMATION 2024

Parmi les **rendez-vous de l'été**, étaient proposés des visites nocturnes par les Sentinelles de Charlemont, des visites du Fort Condé avec guide en costume d'époque, des visites commandos par l'ADACEC et des ateliers jeune public.

Des événements ont également ponctué le programme. **Une chasse aux oeufs a marqué l'ouverture de saison et a réuni plus de 50 enfants.**

En mai, Charlemont a proposé un **nouveau format de course, plus festif, et a accueilli 231 participants**, sur 2 parcours de marche à pied (5 et 10km) et 3 de course à pied (2km, 5km et 10km).



En juin 2024, les 15 ans de la fermeture du Centre d'entraînement commando de Givet ont été commémorés. **169 personnes ont participé aux visites et une cinquantaine de curieux ont pu profiter des animations gratuites.**

Une quinzaine de personnes ont pris de la hauteur début juillet, à l'occasion **des Montgolfiades**. En juillet également, **une journée festive** a été organisée, rassemblant le conteur Paul Griette et ses mules, un marché artisanal, un concert du groupe Bande à Part et un ciné plein-air lors duquel le film Jurassic Park a été diffusé. Au mois d'août, la **troupe de théâtre Magicland Théâtre** a interprété la pièce «Les Bijoux de la Couronne», qui a rassemblé **47 spectateurs**.

Enfin, **la saison s'est achevée avec succès**, les 26 et 27 octobre, avec un Halloween fortement terrifiant, qui a réuni **près de 1544 personnes**.



LES DEUX ÉVÉNEMENTS DE LA RENTRÉE

LES 80 ANS DE LA LIBÉRATION DE GIVET

Les reconstitutions organisées pour les 80 ans de la Libération de Givet ont attiré plus de **600 personnes**. Des visites, concerts, expositions, baptêmes en véhicule et scénettes ont rythmé ce week-end.

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Plus de **380 personnes** sont venues profiter des animations. Au programme, découverte des faces cachées de Charlemont, expositions, ateliers enfants, visites en petit train...



EN CHIFFRES



19 120

activités vendues
(+9.5 % par rapport à 2023)



3 salariés permanents



11 saisonniers



393 135€ HT

de chiffre d'affaires
(seconde meilleure année)



788

enfants accueillis
(à titre gratuit via les ALSH
du territoire)

Tourisme

Le Parc TerrAltitude

Le site de l'ancienne ardoisière Saint Joseph à Fumay, préservé par son isolement dans un méandre forestier de la Meuse, a fait l'objet d'un projet de valorisation tourné vers les activités de plein-air et à émotions fortes. Le parc TerrAltitude a donc ouvert ses portes le 30 juin 2007.

DES ACTIVITÉS POUR TOUTE LA FAMILLE

Le Parc a ouvert ses portes au public le 5 avril pour une nouvelle saison. Il comprend notamment une tyrolienne géante, le Fantasticable, un bâtiment d'accueil avec cafétéria, une aire de jeux pour enfants, des parcours acrobatiques en hauteur dans les arbres avec de nouvelles poulies très appréciées cette saison, un paintball entièrement réaménagé, une catapulte.



CHARGES 2024 :

Coût Investissement 2024 :
40 754 € HT

Coût GER 2024 :
66 552 € HT

Coût fonctionnement 2024 :
460 582 € HT

Charges d'exploitation 2024 :
571 336 € HT (hors frais de
structure du Siège).



EN CHIFFRES


6 circuits


270 KMS
de sentiers balisés

LE FORT CONDÉ

Deux circuits différents, ayant chacun leur propre thématique, et de longueur et difficulté, adaptées aux différents types de visiteurs (passionnés d'histoire, sportifs, familles ou promeneurs occasionnels) sont accessibles librement et gratuitement.



Tourisme

Les sentiers touristiques

LE SENTIER DU PAS BAYARD

La commune de Hargnies a fait part en décembre 2018 de son souhait et de sa volonté de mettre en valeur deux lieux-dits de la commune par le biais de la création d'un sentier de randonnée : la Roche du Berger et le Pas Bayard.

La Communauté de Communes a, par la suite, après étude, validé le classement de ce futur sentier en Sentier Touristique d'Intérêt Communautaire (STIC), lequel a été inauguré le 15 mai 2022.



EN CHIFFRES



19 120

visiteurs accueillis

(dans les points d'accueil de l'OTC)



1 Parc Naturel Régional



300

hébergements touristiques



28 000€

de taxe de séjour reversée par les propriétaires



19 000€

de taxe de séjour reversée par les opérateurs numériques

Tourisme

Découvrir le territoire



Tout le territoire communautaire, d'Anchamps à Givet, est tourné vers la Meuse, son artère. Chaque village, chaque ville, l'a apprivoisée et vit à son son rythme. Ainsi, chacune des 19 communes qui la bordent a sa particularité, ce qui en fait un lieu unique !

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE



L'OTC vous accueille et vous renseigne dans son **office de tourisme de Vireux-Wallerand** et dans son **point d'accueil à Givet**. **L'OTC peut vous aider** à l'organisation de séjours et d'excursions en groupe. Il propose également une boutique avec des produits de terroir « Ardennes de France », la vente de souvenirs et la réalisation de paniers gourmands.

LES CROISIÈRES CHARLEMAGNE



Depuis le 1^{er} avril 2019, le bateau restaurant « Charlemagne » vogue sous la **gestion de l'office de Tourisme Val d'Ardenne (OTC)**. Une série de croisières a lieu depuis les Haltes-Fluviales de Revin, Haybes, Vireux-Wallerand et Givet. **Un succès et une attente qui s'inscrit dans la durée.**

Des concerts et diverses animations étaient organisés à bord du bateau durant la saison estivale 2024.

Concernant la partie restauration du bateau, le choix a été fait de travailler avec des produits frais, de saisons et de qualité. Des croisières avec une formule à l'assiette étaient également possible : tapas, charcuterie ou fromage, croque-monsieur, bruschettas...



5 433

passagers accueillis
(dont 2974 en groupe pour 151 départs de croisière)



LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

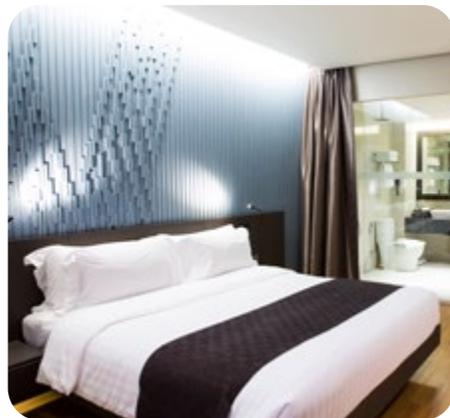
CRÉER UN HÉBERGEMENT DE LOISIRS

Des **aides financières** sont mobilisables auprès de la **Région Grand Est** pour des projets d'hôtellerie, de meublés de tourisme de grande capacité et d'hébergements insolites. Au niveau national un **prêt** existe pour les exploitants (PME) d'hôtels, camping et villages pour leur développement et leur mise aux normes.

Les Ardennes offrent également des avantages fiscaux et sociaux à tous types d'entreprises via le dispositif **B.E.R. (Bassin d'Emploi à Redynamiser)**. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le pôle Action Economique de la Communauté au 03.24.42.67.67 et par mail à cise@ardennerivesdemeuse.com

N'hésitez pas à contacter l'OTC VAL D'ARDENNE pour obtenir des conseils ou de l'aide concernant la promotion de votre hébergement touristique. Il pourra également vous renseigner sur la Marque Ardenne et vous indiquer comment y adhérer.

+33 (0) 3 24 42 92 42
info@valdardennetourisme.com
www.valdardennetourisme.com



TAXE DE SÉJOUR

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la taxe de séjour s'applique sur le territoire de la Communauté.

Cette taxe est payée par les personnes hébergées à titre onéreux, qui ne sont pas domiciliées dans la commune.

Sont exonérés :

- › Toutes les personnes mineures (moins de 18 ans au moment du séjour),
- › les titulaires d'un contrat de travail saisonnier dans une commune ou à la CCARM,
- › les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- › les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 2€ par nuit



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES (PNRA)

D'une superficie de 117 200 hectares, le PNR des Ardennes, regroupe 5 unités paysagères, que sont le massif ardennais, la pointe de Givet, le plateau de Rocroi, le val de Sormonne et la Thiérache ardennaise.

Territoire verdoyant, où se succèdent forêts, bocages, pelouses sèches, tourbières, escarpements rocheux et cours d'eau, le PNRA se prête à merveille à la pratique de loisirs de plein air, tels que la marche, le vélo, le VTT, l'équitation, la pêche et le canoë-kayak. Les promeneurs et randonneurs pourront s'en donner à cœur joie en sillonnant les multiples sentiers balisés ou la superbe Voie Verte Trans-Ardennes.

Parcourir cette région des Ardennes, c'est aussi profiter de ses beaux points de vue sur les boucles de la Meuse et de la Semoy, découvrir ses traditions et cultures, déguster des produits du terroir et admirer son patrimoine bâti constitué entre autres d'églises fortifiées, de châteaux et de citadelles.

Le PNRA prépare depuis 2022, le renouvellement de sa labellisation pour la période 2026-2041. Ce travail consiste à revoir la charte du parc, véritable projet de territoire pour les 115 communes adhérentes. La CCARM figure au nombre de membre fondateurs, et à ce titre s'implique fortement par sa participation aux ateliers et groupe de travail.

www.parc-naturel-ardennes.fr







7

ARDENNE rivesdemeuse

Développement économique

EN CHIFFRES



6 agents



171 rendez-vous effectués



42 créations/reprises d'entreprise



66.5 créations d'emplois grâce aux nouvelles implantations

Développement économique

Le C.I.S.E, une pépinière d'entreprises

La CCARM met à disposition des conseillers, au Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises (CISE) à VIREUX-MOLHAIN, pour accompagner les porteurs de projets dans la mise en oeuvre de leurs projets et répondre à leurs questions.

UN ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Le CISE a effectué **171 rendez-vous**, dont **129 premiers rendez-vous**. Ceux-ci ont permis l'accompagnement à la création - reprise de **42 entreprises sur notre territoire, dont 35 créations et 7 reprises**, implantées comme suit :

- › 12 implantations à GIVET ;
- › 7 implantations à REVIN ;
- › 6 implantations à FUMAY ;
- › 5 implantations à HAYBES et VIREUX-MOLHAIN ;
- › 1 implantation à AUBRIVES, HARGNIES, HAM-SUR-MEUSE ; HIERGES, RANCENNES et VIREUX-WALLERAND.
- › 1 implantation à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES par un habitant de VIREUX-MOLHAIN.

15 activités de service à la personne, **9** activités de restauration, **8** commerces, **3** activités issues du BTP et du services aux entreprises et **2** activités alimentaires et **2** activités de production.

Il y a eu **24** immatriculations à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes et **15** immatriculations à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes et **3** à l'URSSAF.

> Au total, ces implantations ont permis la création de 29 emplois de chef d'entreprise, et 37,50 emplois salariés prévus, soit au total 66,50 créations d'emplois.



LES LOCAUX DISPONIBLES

4 ATELIERS DE 100M²

Au cours de l'année 2024, 2 ateliers ont été loués par la société L'ESPRIT FERMETURES. Elle a loué l'atelier n°1 de 100 m² jusqu'au 1^{er} juillet 2025.

Elle loue également l'atelier n°4 depuis le mois d'avril 2022. Aussi, une prolongation du bail à titre exceptionnel a été réalisée courant du 1^{er} avril 2024 au 30 juin 2025.

1 ATELIER DE 60M²

Depuis mars 2018, le service Courrier de La Poste loue un atelier de 60 m².

BUREAUX DU « SMPVMS »

4 bureaux sont disponibles dans l'espace anciennement occupé par le SMVPMS.

12 BUREAUX DE 20M²

5 bureaux ont été loués pour l'année 2024 : un par la société A.V.E.C, et un par la société VRACS ARDENNES.

Le service du Pôle Développement du Territoire occupe deux bureaux.

Un bureau est mis à la disposition de M. Nicolas VILLENET depuis le 1^{er} juin 2023. Il a été libéré au mois de septembre 2024.

1 bureau est mis à disposition pour l'organisation, la tenue de réunions.

> 10 sociétés étaient domiciliées administrativement dans notre pépinière en 2024.

LOCATIONS DE SALLES

Le bureau du co-working a été loué **10 demi-journées à une société, pour un montant total de 90 € H.T. Les salles ont été mises à disposition gratuitement pour 177 demi-journées.**



LABEL BE EST ENTREPRENDRE

Le Conseil Régional Grand Est a accordé à la CCARM le label Be EST Entreprendre pour le domaine d'expertise Conseils ante et post création. Un nouvel appel à projet a été lancé par la Région Grand Est pour lequel notre dossier a été accordé lors de la Commission Permanente du 24 mai 2024, pour la période **1^{er} juillet 2024 - 31 décembre 2027**.

19 chèques CREA transmis et validés pour un montant total de 10 000 €

- › **13 chèques CREA Préparation de Projet d'un montant unitaire de 600€ ont été envoyés, pour un montant total de 7 800 €** (6 dossiers concernent des porteurs de projet accompagnés en fin d'année 2023 et 7 dossiers concernent des porteurs de projet accompagnés en 2024).
- › **6 chèques CREA Suivi de Projet ont été envoyés, pour un montant total de 2 200 €.**

7 chèques CREA transmis et en attente de validation pour un montant total de 3 900 €

- › **3 chèques CREA Préparation de Projet pour un montant de 1 800 €** sont en instance de décision. 3 dossiers déposés en novembre 2024 sont toujours en instance d'instruction qui concerne la première labellisation (2020-juin 2024).
- › **2 chèques CREA préparation de projet** avec la nouvelle labellisation ont été déposés en fin d'année 2024 et sont en attente de décision pour un montant de **1 260 €.**
- › **2 chèques CREA suivi de projet** avec la nouvelle labellisation ont été déposés en fin d'année 2024 et sont en attente de décision pour un montant de **840 €.**

EN CHIFFRES



5 nouvelles boutiques
tremplin



4 entreprises subventionnées
pour la formation



105 000€
d'enveloppe pour le PSAC



38 258€ de
subventions engagées grâce
aux dispositif AIEC

Développement économique

Des aides pour les entreprises

Quelle que soit la nature du projet économique, il existe des dispositifs d'aide qui peuvent être sollicités auprès de notre Communauté et de nos partenaires institutionnels.

DES AIDES DESTINÉES AUX ENTREPRISES

AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE EN PÉRIMÈTRE DE CENTRALITÉ

Notre dispositif intervient après l'acceptation de la demande de prêt d'honneur Initiative Ardennes, pour accompagner les créations d'emplois dans les nouvelles entreprises situées en périmètre de centralité.

> **Aucun dossier déposé en 2024.**

AIDE À LA FORMATION DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Notre dispositif intervient après les autres sources de financement possibles (CPF, Pôle Emploi, Mission Locale, AGEFICE, OPCA, etc.).

> **4 dossiers ont été validés pour une subvention de 2 125,00 €.**

AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES COMMERCIALES (AIEC)

Notre dispositif intervient après l'acceptation de la demande de prêt d'honneur Initiative Ardennes, pour accompagner les créations d'emploi dans les nouvelles entreprises situées en périmètre de centralité.

> **9 dossiers ont été montés et validés pour un montant de subventions engagées de 38 258 €**



RÉSEAU INITIATIVE ARDENNES

PRÊT D'HONNEUR ACCORDÉ :

- > **15 dossiers accordés en prêt d'honneur pour un montant total de 140 850 €,**
- > **1 dossier a été reporté,**
- > **4 dossiers ont été abandonnés par le porteur de projet,**



12 sociétés ont bénéficié d'un prêt complémentaire BPI dans le cadre de la mise en place de leur projet pour un montant total de 87 800 €.

PLAN DE RELANCE DE L'ACTIVITE COMMERCIALE

Le plan de soutien à l'animation commerciale (PSAC) 2023-2024 a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2024 pour continuer à soutenir la reprise commerciale dans un contexte économique difficile.

Le PSAC 2023-2024 a donc bénéficié d'une enveloppe totale de 105 000 €.

5 ACTIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES :

- › **Refonte du site internet** du Chèque Cadeau La Pointe (CCLP), mis en ligne le 17 janvier 2024 ;
- › **Le CCLP bonifie la nouvelle année** : action lancée le 17 janvier 2024 pour accompagner la mise en ligne du nouveau site internet du CCLP ;
- › **Community Management Collaboratif** : action « fil rouge » pour promouvoir sur les réseaux sociaux le dispositif CCLP et ses adhérents ;
- › **Projection d'une publicité CCLP au Manège de GIVET** : action de communication initiée à l'approche des fêtes de fin d'année ;
- › **Vos Achats Remboursés** : action commerciale organisée entre le 09 et le 31 décembre 2024 pour rembourser en CCLP les achats réalisés à l'occasion des fêtes de fin d'année.

ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE (ADIE)

Le conseiller ADIE, Monsieur Guillaume SOIDEZ, a tenu une **permanence tous les 3^e vendredis de chaque mois** au CISE afin de rencontrer des porteurs de projet ne pouvant solliciter de financements bancaires.

> Il a rencontré 6 personnes qui ont présenté des projets de création d'activité.

2 dossiers ont été validés pour un montant total de prêts bonifiés de 12 500 €, 2 000 € en prêt à taux zéro et une prime jeune de 1 000 €.

2 dossiers sont en cours d'instruction pour des demandes de financement total de 23 300 €.

Le 11 octobre 2024, **13 personnes** ont participé à une **réunion d'information collective** regroupant les conseillers des chambres consulaires (CCI - CMA), SET UP, ADIE, Pôle Emploi, et la CCARM, a eu lieu afin de présenter les modalités de création d'une entreprise et les accompagnements potentiels.



BOUTIQUE TREMPLIN

DISPOSITIF BOUTIQUE TREMPLIN

5 commerces ont bénéficié de la 1^{ère} phase du dispositif Boutique Tremplin, **O' BARBER GIV**, **MINUTE MARKET** et **AC MARKET** à Givet, **CHEZ ROSCO** à Revin et **LA BOÎTE À MALICE** à Vireux-Molhain.

4 commerces ont poursuivi leur activité avec la 2^e phase du dispositif, **DOLCE & SALATO** et **AJOUBA** à Givet, **L'INSTANT M** à Revin et **CHEZ AURÉLIEN** à Vireux-Wallerand.

3 commerces ont pérennisé leur activité avant ou à l'issue de la 2^e phase du dispositif Boutique Tremplin, **LA CUISINE** et **POINTE NATURE** à Givet et **MONTRES & BIJOUX** à Revin.



EN CHIFFRES



4 zones d'activités



1 Hôtel d'Entreprises



1 Pôle d'Entreprises Communautaires



1 Bâtiment Artisanal

Développement économique

Accueillir de nouvelles entreprises

Pour permettre aux entreprises locales de se développer ou pour accueillir de nouvelles unités, il faut leur proposer des terrains ou des bâtiments adaptés. C'est le rôle des 4 Zones d'Activités gérées par la Communauté de Communes.

LES ZONES D'ACTIVITÉS

LE PARC D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTAIRE DE GIVET

Situé route de Philippeville, le Parc d'Activités Communautaire a pour vocation d'accueillir les entreprises industrielles ou les entreprises artisanales.

Surface totale : 55 ha

Surface occupée : 21 ha

Reste à commercialiser : 34 ha

LA ZONE INDUSTRIELLE SUD À VIREUX-MOLHAIN

Elle couvre une zone de 15 hectares. Elle accueille plusieurs entreprises, une déchetterie et un centre de secours.

Surface totale : 7 ha

Surface occupée : 1,5 ha

Reste à commercialiser : 5,5 ha

LA ZONE D'ACTIVITÉS DU CHARNOIS À FUMAY

Située dans le quartier du Charnois à Fumay, la Zone d'Activités a pour vocation d'accueillir les entreprises industrielles ou les entreprises artisanales.

Surface totale : 25 ha

Surface occupée : 25 ha

Reste à commercialiser : 0 ha

LA FRICHE INDUSTRIELLE ELECTROLUX, PORCHER, OXAME À REVIN

D'une superficie totale de 14 ha, elle est constituée de trois friches éponymes. Elle est en cours de réhabilitation.

La friche Porcher et le site Electrolux sont sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté, la friche Oxame sous la maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE).



C'est un opérateur public de l'État au service des projets des personnes publiques des 8 départements champardennais et lorrains sur des friches industrielles, urbaines et militaires et en centres-bourgs.

PRINCIPAUX OBJECTIFS, CRÉER :

- › des logements,
- › du développement économique
- › des équipements publics.

L'HÔTEL D'ENTREPRISES

L'Hôtel d'Entreprises est situé sur le Parc d'Activités Communautaire de Givet (PACOG). Il a été inauguré le 11 juin 2005.

Il est composé de 4 bâtiments de 2 cellules de 566m² pouvant être jumelées. Les cellules accueillent des activités de petite industrie ou de services.



LE PÔLE D'ENTREPRISES COMMUNAUTAIRE

Il est situé à Vireux-Molhain.

Plusieurs entreprises sont installées sur 3 étages (VALEMPLOI - GEIQ - AMBULANCES COQUET).

Le niveau 1 est utilisé comme lieu de stockage des archives communautaires.

> Soit un taux d'occupation de 65%



LE BÂTIMENT ARTISANAL

Situé sur la Zone Artisanale du Charnois à Fumay, le bâtiment Artisanal en Blanc contient 4 cellules de 372m² chacune. Chaque cellule est destinée à accueillir des activités artisanales. La cellule 1 est occupée par Voies Navigables de France.

Les autres cellules ont été vendues à une entreprise privée (M.S.F.) et au Conseil Départemental des Ardennes.



OCCUPATION DES LOCAUX EN 2024

Cellule 1	Services techniques communautaires
Cellule 2	CF INNOV / FRIXY
Cellule 3	Services techniques communautaires
Cellule 4	CF INNOV - FRIXY
Cellule 5	LUVIX
Cellule 6	LAMCO
Cellule 7	CASA BOIS
Cellule 8	LAMCO
Extension C4	CF INNOV - FRIXY
Extension C2	ALL4AUTO

> Soit un taux d'occupation de 100%





8

ARDENNE rivesdemeuse

Sport

EN CHIFFRES



3

piscines communautaires



208 791
entrées piscines
(Rivéa inclus)



16 969
élèves accueillis dans le
cadre de natation scolaire
(dans les piscines communautaires)

Sport

Les piscines communautaires

Depuis la prise de compétence « piscines » en 2019, la Communauté de Communes organise la complémentarité des équipements et leur synergie, tout en veillant à conserver les spécificités de chaque structure.

PISCINE DE VIREUX-WALLERAND

La piscine dispose d'un **bassin principal** de 20mx6m avec une profondeur de 1,20 à 1,80m, une partie ludique avec **banquette bouillonnante, canon à eau, nage à contre-courant**, et d'un **toboggan** de 30m linéaires avec bassin de réception.



22 765
entrées en 2024

DÉTAIL DES ENTRÉES :

LES ENTRÉES PUBLIC

Entrées payantes : **8428**
Jardin aquatique : **369**
Leçons enfants : **754**
Leçons Adultes : **99**

LES ENTRÉES ASSOCIATIONS

A.R.M.N de Vireux : **2536**
ARMN Aquabike : **86**
Association Les Elfes, Gym aquatique : **2778**
Associations ASLH : **1122**
Formation BNSSA : **85**

LES ENTRÉES SCOLAIRES

Collège Charles Bruneau de Vireux-Wallerand : **1193**
Écoles élémentaires et maternelles de Vireux Molhain, Vireux-Wallerand, Aubrives, Haybes et Hargnies : **5499**

PISCINE DE REVIN

Suite à d'importants travaux de **rénovation** et de **remise aux normes**, la piscine a rouvert ses portes le 7 novembre 2022.

Elle dispose d'un **bassin de compétition** de 25m de 5 couloirs, d'un **bassin d'apprentissage** de 12m x 12,6m, d'une **plage végétale** accessible par beau temps, avec green-volley et tables de ping-pong, des **cours de natation** dispensés par des maîtres-nageurs-sauveteurs diplômés d'État.

PISCINE DE FUMAY

Des désordres structurels révélés en 2009, pour partie jugés urgents avaient été traités après d'âpres **procédures en responsabilité**. La piscine a été maintenue ouverte jusqu'en octobre 2022.

Depuis, la Communauté a entrepris des **diagnostics précis** pour arrêter et chiffrer les interventions à réaliser pour lui **assurer un futur**.



18 291
entrées en 2024

DÉTAIL DES ENTRÉES :

LES ENTRÉES PUBLIC

Entrées payantes : **3974**

Leçons enfants : **416**

LES ENTRÉES ASSOCIATIONS

Aventure Evasion : **400**

A.R.M.N de Fumay : **1698**

ARMN Aquabike : **63**

Les Bulles Revinoises : **266**

Revin Multi Sports : **492**

LES ENTRÉES SCOLAIRES

Écoles élémentaires de Fumay et de Revin : **6013**

Collège Les Aurains de Fumay : **1569**

Collège Georges Sand de Revin : **1781**

Lycée Jean Moulin de Revin : **333**

Établissement S.A.A.M.E de MORAYPRE de Haybes : **581**



AQUATHLON ET TRIATHLON

Un **aquathlon** a été organisé les 17,18, 20 et 21 juin 2024 à la piscine de Vireux-Wallerand. Cette manifestation sportive a mis en compétition les élèves de CM1 et CM2 des écoles des 2 Vireux, Haybes, Aubrives et Hargnies ainsi que les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} du collège de Vireux-Wallerand sur une **épreuve de natation et de course à pied**.

Pour la 1^{ère} fois, cette manifestation a été complétée par un **Triathlon** pour les maternelles de Vireux-Molhain et Vireux-Wallerand.



EN CHIFFRES



169 878
visiteurs en 2024



10 507
élèves accueillis dans le
cadre de natation scolaire



815 245 €
de Chiffre d'Affaires



30
salariés

Sport

Le centre aqualudique Rivéa

Rivéa est un établissement de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse. Il est géré en délégation de service public par la SPL Rives de Meuse depuis juillet 2011.



UNE OFFRE DE LOISIRS VARIÉE

Ouvert depuis 2006, Rivéa propose, toute l'année, des **espaces aquatiques intérieurs et extérieurs**, un espace **cardio-musculation**, une zone de **bien-être**, un **bowling**, une **fosse de plongée**, et un **snack**.

DÉTAIL DES ENTRÉES :

EN 2024, 169 878 VISITEURS ACCUEILLI DONT :

- › 552 enfants dans le cadre des ALSH du territoire
- › 10 507 élèves, dont 4 982 scolaires « gratuits » du territoire
- › 11 120 personnes dans le cadre associatif

CHARGES 2024 :

Coût Investissement 2024 :
28 956 € HT

Coût GER 2024 :
109 681 € HT

Coût fonctionnement 2024 :
1 814 853 € HT

Charges d'exploitation 2024 :
1 953 491 € HT (hors frais de structure du Siège).



EN CHIFFRES



3

sections sportives



17

élèves en section football



6

élèves en section natation



11

élèves en section kayak

Sport

Les sections sportives

Depuis la prise de compétence « piscines », la Communauté de Communes organise la complémentarité des équipements et leur synergie, tout en veillant à conserver les spécificités de chaque structure.

LA SECTION SPORTIVE NATATION DU COLLEGE VAUBAN DE GIVET

La Ville de GIVET, le Collège Vauban et quatre associations sportives givetoises ont entamé en 2005, une réflexion sur la mise en place d'une classe « multisports » en 6^{ème} au collège de GIVET, basée sur le même principe que la classe « Football » au collège de VIREUX-WALLERAND.

En effet, des classes à horaires aménagées ont été créées pour que naissent des sections sportives, permettant à des élèves motivés de se parfaire dans leur discipline sportive et aller vers l'excellence.

La section sportive natation a ouvert en septembre 2009 au collège Vauban de GIVET. La convention partenariale a été signée le 2 décembre 2008.

Le club Ardenne Rives de Meuse Natation (A.R.M.N) est partenaire de la section sportive. L'encadrant, Breveté d'Etat, est salarié et rémunéré par l' A.R.M.N, à qui la Communauté de Communes verse les honoraires. Un professeur d'EPS est assuré la coordination.



LA SECTION SPORTIVE CANOË KAYAK DU LYCEE JEAN MOULIN DE REVIN

Suite à la demande de Mme DACUNKA, Provisoire du Lycée Jean Moulin de Revin, par son courrier du 27 mars 2017, la section sportive CANOE KAYAK a été soutenue financièrement à l'identique des autres sections sportives.

À partir de la rentrée de septembre 2017, la rémunération de l'entraîneur Breveté d'Etat M. Thierry ROYAUX, à raison de 3h hebdomadaire, et de M. Teddy CHARLIER, professeur coordonnateur d'EPS a été prise en charge par la Communauté. Un créneau de mise à disposition leur est réservé à la piscine de Fumay, puis de Revin, afin assurer les entraînements de janvier à fin avril. Les autres mois, les élèves exploitent leurs connaissances techniques en navigation en eaux vives.



LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL DU COLLEGE CHARLES BRUNEAU DE VIREUX-WALLERAND

Le collège Charles BRUNEAU de VIREUX a mis en place la classe aménagée Football à la rentrée scolaire 2003-2004 en 6^{ème} et 5^{ème}, grâce à la Communauté de Communes, avec Monsieur Patrick LEGER, Professeur d'E.P.S. en tant que Coordinateur scolaire, diplômé du Brevet d'État d'Éducateur BE1 Football, et Messieurs Sébastien TIFFANNEAU et Sabri IFOURAH, Opérateurs des Activités Physiques et Sportives, éducateurs diplômés du Brevet d'État d'Éducateur BE1 Football. M. LEGER a été remplacé par Mme Cécile DEGAUGUE, suite à son départ à la retraite.

En 2004/2005, la classe aménagée sportive a évolué en section sportive football, dont l'objectif était de toucher les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}.



Les **objectifs** de la section sportive sont :

- › Offrir un équilibre entre la scolarité et une pratique sportive régulière de haut niveau grâce à un aménagement de l'emploi du temps dès la classe de 6^{ème}
- › Offrir des entraînements de qualité avec deux séances par semaine, chaque lundi et jeudi de 15h15 à 17h15.
- › Etre représentatif du collège au sein de celui-ci, et, également lors des compétitions extérieures.

Le district des Ardennes de football et le club Nord Ardennes fournissent le matériel et la Communauté de Communes finance les transports.

DE BONS RÉSULTATS

Les minimes de la section sportive du collège de Vireux ont réussi à se hisser en **finale départementale**.

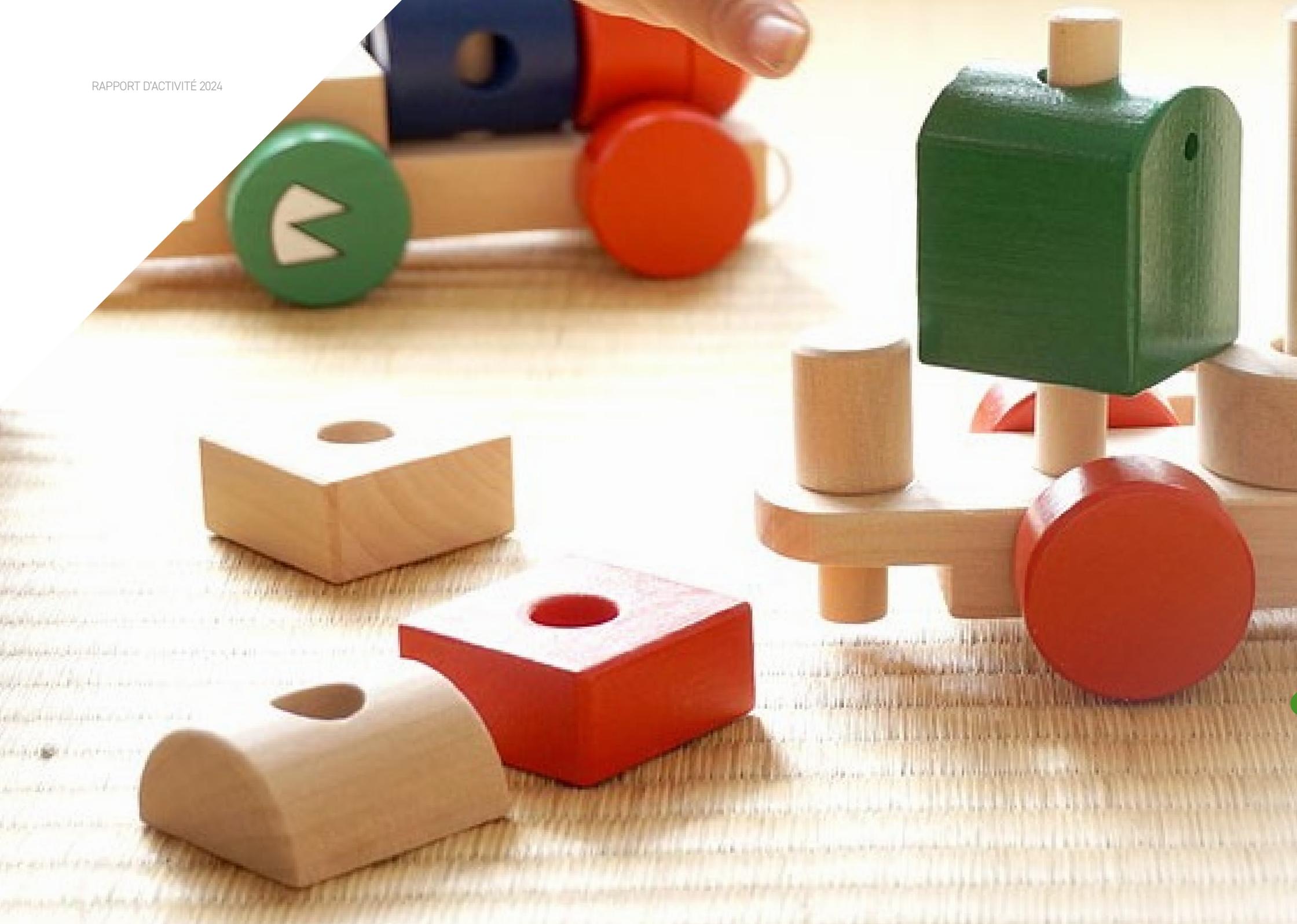
Ils se sont inclinés en finale contre la section de Salengro. Un grand bravo à ces jeunes pour leur parcours.



LABEL GENERATION 2024

Grâce à leurs nombreuses initiatives sportives, le **lycée Vauban** et le **collège Charles Bruneau** ont reçu, en 2022, le **label « Génération 2024 »** par l'agence pour l'enseignement Français à l'étranger (AEFE). Cette labellisation s'inscrit dans le projet d'école/d'établissement, intégrant les **valeurs de la République** et **principes de l'Égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté** et de la **lutte contre les discriminations**.

Pour faciliter la mise en œuvre de la labellisation « Génération 2024 », l'école, le collège ou le lycée volontaire répondant aux critères, bénéficie d'une grande marge de souplesse dans la mise en œuvre de son projet. Les contraintes locales conduisent à travailler étroitement avec les collectivités territoriales, et à tisser des liens avec le monde sportif local.





9

ARDENNErivesdemeuse

Petite Enfance

EN CHIFFRES



55 agents et 22 agents relais



4 établissements d'Accueil du Jeune Enfant



274 enfants accueillis en 2024



108 places de crèche



1 Relais Petite Enfance

Petite Enfance

Accueillir les jeunes enfants

Portant la volonté de soutenir et d'accompagner les parents et d'améliorer le service rendu aux familles, le territoire communautaire dispose actuellement d'un service petite enfance composé de 4 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (mode d'accueil collectif) :

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

2 crèches de 24 places :

Les Petits Malins à Fumay
Les Bouts 'Choux à Revin

2 crèches de 30 places :

La Ribambelle à Givet
Les Petits Loups à Vireux-Wallerand

1 Relais Petite Enfance (RPE) :

2 points d'accueil installés à VIREUX-WALLERAND et REVIN

CHIFFRES BILAN POUR L'ANNÉE 2024

	Agréments	Nombre d'enfants	Nombre de familles	Taux d'occupation	Nombre de jours d'accueil
Crèche de Vireux-Wallerand	30	85	75	75,52	235
Crèche de Fumay	24	56	52	65,85	235
Crèche de Revin	24	65	60	77,14	228
Crèche de Givet	30	68	64	71,07	228

> Les 108 places de crèche permettent de proposer plus de 930 jours d'accueil annuel. En 2024, 251 familles ont pu utiliser les services des crèches communautaires et 274 enfants ont été accueillis.



L'ACTION ÉDUCATIVE

L'ensemble des structures a pour missions principales **l'Accueil, l'Éveil et la socialisation des jeunes enfants**. Ainsi, chaque structure propose un projet d'accueil spécifique et adapté aux enfants et aux familles de son secteur.

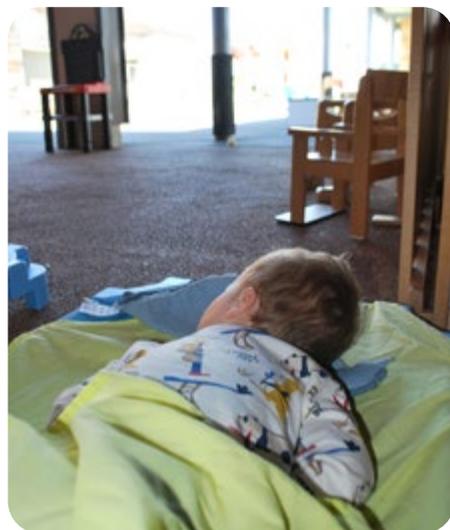
Le service petite enfance souhaitant respecter et s'adapter aux spécificités des 4 structures tout en maintenant une **unité pédagogique et éducative** basée sur **la charte nationale d'accueil du jeune enfant**.

L'ACTION PÉDAGOGIQUE

La crèche de GIVET a mis l'accent autour de la vie en plein air...

Des activités en extérieur ont été pratiquées tout au long de l'année : repas, sieste, activités manuelles, gestion d'un potager. Il a été constaté que **les enfants sont plus libres, moins stressés**, ont un sommeil plus réparateur. Ils sont demandeurs pour récolter leurs légumes dans **le potager**. Le projet a rencontré un vif enthousiasme auprès des parents et des enfants.

... et la libre exploration éducative inspirée de l'itinérance ludique de Laurence Rameau où les enfants peuvent à leur convenance côtoyer les univers mis en place par les professionnels...



Enfin, l'éveil culturel concrétisé par un partenariat avec la **bibliothèque municipale de Givet**, des échanges avec l'école de Bonsecours, avec le Relais Petite Enfance.

Notons qu'une **boîte à livres** a été installée dans le hall d'entrée de la crèche afin que les enfants puissent ramener leur livre préféré qui est raconté par une professionnelle...et partagé avec les autres ...

Des spectacles et des temps forts ont encore une fois ponctué cette année riche en découvertes.

NOUVEAUTÉ :

Le repas des bébés est donné en individuel et dans les bras, ce qui permet de soutenir et renforcer la qualité du lien.



Sortie à la bibliothèque de l'école

CHAQUE 1^{ER} LUNDI DU MOIS

Départ à 9h00 de la crèche

La crèche de FUMAY s'est centrée sur l'éveil culturel et multi sensoriel par la musique, la lecture, le goût avec des interventions musicales régulières de Vincent TRONQUOY qui présente et anime **différents instruments** en permettant aux enfants une participation active, des actions lectures de contes menées en partenariat avec la **bibliothèque départementale et la BCD de l'école maternelle**, une séance découverte autour de la **médiation animale** ou encore **la semaine du goût et un atelier cuisine**.



Une journée portes ouvertes a été organisée le 14/09 afin de faire découvrir les locaux, l'équipe et le projet pédagogique.

La crèche de REVIN a mis un point d'honneur à favoriser l'éveil culturel à travers les arts, à soutenir le lien parents enfants et à veiller au bien être émotionnel des jeunes enfants.

L'équipe a souhaité également renforcer le **volet bien être** avec des ateliers d'**éveil sensoriel**, ateliers de relaxation et de **baby yoga**.

Des séances enfants - parents dans un espace multi sensoriel ont été proposées et encadrées par une professionnelle ayant suivi une formation d'inspiration Snozelen.

De plus, des séances de **médiation animale** fortement appréciées par les enfants ont pu être reconduites et partagées durant une **séance avec les seniors**.



SALON DE LA PETITE ENFANCE

Dans le cadre de la Convention Globale Territoriale (CTG), l'évènement phare de cette année 2024 aura été la tenue du **Salon de la Petite Enfance et de la Parentalité**, le 4 mai à Givet, organisé en coopération avec le Relais Petite Enfance, la CAF, l'Alliance et le Centre Social Le Lien. Il a récolté un franc succès.



Une 1^{ère} kermesse a eu lieu en juin : chamboule tout, pêche aux canards, boîtes sensorielles, parcours de motricité, stand photo, pancartes, etc... et la présence d'Anita le clown. Enfin, un projet autour des **émotions en lien avec le Relais Petite Enfance et l'Arel de Revin** s'est déroulé sur 3 jours : **spectacle, atelier de relaxation, séance de peinture - lecture**

L'autonomie des enfants a été travaillée également dans le cadre des repas : les plus grands vont chercher leur plateau sur le chariot, rangent leur vaisselle ou trient leur déchets...

La crèche de Vireux-WALLERAND a centré son action sur l'éveil culturel et sensoriel : activité musicale, contes et marionnettes, kermesse, parcours sensoriel...

Un projet peinture avec les bénévoles « **les artistes du château** » ou encore un parcours sensoriel réalisé avec le RPE... **La création d'un conte en tissu** a été réalisée par deux agents qui ont suivi une formation.

Régulièrement des temps forts ont été proposés avec les parents : un goûter partagé avec les parents ou encore **le café des parents** qui a permis différents échanges autour de l'accueil des enfants...



JOURNÉES À THÈME DANS LES CRÈCHES COMMUNAUTAIRES

Différentes journées à thème ont ponctué l'année dans les différentes crèches communautaires : halloween, carnaval, chasse aux œufs ou encore la semaine de la petite enfance.

Des partenariats ont eu lieu le Relais Petite Enfance pour proposer différents projets comme **le printemps de la petite enfance, les olympiades ou encore la fête de Noël.**

L'analyse de pratique des professionnel(le)s est animée par Arnaud Deroo, consultant petite enfance : ce temps permet aux équipes de réfléchir à leur pratique professionnelle.

Des actions passerelles sont menées avec les **différentes écoles maternelles** afin de sensibiliser les futurs très jeunes élèves à l'environnement du monde scolaire en vue de la rentrée à l'école maternelle.

La Référente Santé Accueil Inclusif a pu proposer des sensibilisations aux familles concernant le « comment prendre soin de sa santé », c'est elle qui accompagne également les différentes crèches communautaires sur le volet santé.

Enfin, **des actions autour de l'alimentation** (programme NUT'S) ont été mises en place en lien avec la coordinatrice du le contrat local de Santé.



EN CHIFFRES



1 animatrice/coordinatrice



86 assistantes maternelles



307 places capacité d'accueil théorique



173 places utilisées



56 familles ont approché le RPE

Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE)



Relais Petite Enfance

Lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement pédagogique et administratif destiné à soutenir les professionnelles petite enfance qui travaillent à domicile mais aussi à accompagner les parents employeurs dans leur contractualisation lorsqu'ils emploient une assistante maternelle ou une garde à domicile.

L'observation de la **baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire** due au vieillissement de cette population et aux départs en retraite est manifeste. Pour la seconde année consécutive, la baisse est marquée (-16.51%). C'est pourquoi le RPE vise la **promotion de l'accueil individuel et du métier d'assistante maternelle** : l'idée est de faire connaître ce métier, de le valoriser et de l'encourager.

Un **partenariat avec les bibliothèques, ludothèques, bibliothèque départementale, crèches, organismes de formation** permet d'offrir des actions riches et variées : ateliers, projet passerelle, projet Noël en partenariat avec les crèches, formation « la démarche d'observation auprès de l'enfant », recyclage SST...



93

BILAN RPE 2024 POUR 207 JOURS D'OUVERTURE

	Parents employeurs	Assistantes Maternelles
Nombre de RDV	45	63
Nombre d'appels téléphoniques reçus	73	238
Total contact	118	301

Bilan des informations délivrées lors des accueils avec rendez-vous et les permanences téléphoniques

BILAN DES ANIMATIONS COLLECTIVES

Nombre en 2024	Nombre d'assistantes maternelles ayant participé	Nombre d'enfants ayant participé	Nombre de parents employeurs ayant participé
78 dont 29 en partenariat	164	302	28





10

ARDENNE rivesdemeuse

Santé

EN CHIFFRES



1 nouveau Contrat Local de Santé



1 hôpital de proximité



2 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles



1 Centre de Santé



1 Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Santé

Améliorer la santé de la population

Les CLS (Contrats Locaux de Santé) permettent de définir au niveau local, les orientations du Projet Régional Santé, au niveau d'un territoire donné. Ces contrats s'appuient sur les dynamiques locales et les partenaires présents. Leur objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales afin d'améliorer la santé des populations.

UN NOUVEAU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

La Communauté a signé le **17 décembre 2015, un CLS conclut pour 3 ans**, avec l'Agence Régionale Santé Grand-Est - Délégation territoriale des Ardennes, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Conseil Départemental des Ardennes.

Le 1^{er} CLS étant arrivé à échéance, la Communauté a souhaité poursuivre le travail accompli par la rédaction d'un **deuxième contrat, pour une durée de 5 ans. Il a été signé le 03 avril 2024** avec pour signataires :

- › Le Conseil Départemental des Ardennes,
- › La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes,

- › La Préfecture des Ardennes,
- › La Région Grand Est,
- › Le Centre Hospitalier Intercommunal nord Ardennes,
- › Les Services Départementaux de l'Education Nationale des Ardennes,
- › La Mutualité Sociale Agricole Marne Ardennes Meuse.

Ce second CLS compte **28 fiches actions**. Il reconduit certaines actions issues du CLS 1 que l'évaluation a mis en évidence et développe de nouvelles actions issues de deux nouveaux axes :

- › **Enjeu soins de proximité**
- › **Enjeu environnement, promotion et prévention en santé**



Contrat Local Santé 2
de ARDENNE rives de meuse

ACTIONS REALISÉES DANS LE CADRE DU CLS 2

DÉVELOPPER L'EXERCICE COORDONNÉ

- › Aide à la création d'une CPTS à l'échelle d'Ardenne Rives de Meuse avec plus de 100 professionnels de santé
- › Appui à la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Revin

FAVORISER L'ACCUEIL DE STAGIAIRES EN MÉDECINE

- › Soirées mensuelles «Tournée des Grands Docs » en coordination avec les autres coordonnateurs CLS des Ardennes, soirées découverte Initiées par les coordonnateurs CLS des 8 EPCI des Ardennes. Ces soirées ont pour but de faire découvrir chaque territoire aux internes d'une façon ludique, gastronomique et/ou culturelle.



- › Organisation d'une journée d'accueil d'internes de médecine de Reims à Fumay (Terr'altitude) et Givet (Charlemont)
- › Communication, par différents moyens, sur les aides, les hébergements possibles et les établissements de santé existants sur la CCARM
- › Formation MSU à Charleville-Mézières et Revin - 3 médecins du territoire y ont participé

FAVORISER L'INSTALLATION DE MÉDECINS SUR LE TERRITOIRE

- › Formation des professionnels de santé du territoire à l'outil Parcéo avec Pulsy
- › Communication, par différents moyens, sur les aides, les hébergements possibles et les établissements de santé existants sur la CCARM



L'arrivée de 3 nouveaux médecins, Antoine Maltot, Émilie Mineur et Prisca Jean-Baptiste au CISARM en novembre 2024

- › Mise en place du CISARM à Fumay : consultations de médecine générale, de spécialité et des soins infirmiers généraux par des professionnels de santé salariés
- › Pérenniser le dispositif d'installation des nouveaux médecins via l'ACCIM, Aide de la Communauté de Communes à l'Installation des Médecins

DÉVELOPPER LA TÉLÉSANTÉ

- › Mise en place de télé expertise en plaies et cicatrises avec un gériatre du CHInA au niveau de l'Hôpital de proximité de Fumay

DÉVELOPPEMENT DU PROJET FEMMES ENCEINTES ET ENVIRONNEMENT SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

- › Communication sur les programmes des formations et cycles de webinaires de la région GE pour les professionnels de santé de la périnatalité
- › Mise en place d'un atelier « Parents, Bébé, Environnement et Santé », à destination des assistantes maternelles et des parents employeurs en lien avec le RPE.

ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX MALADIES TRANSMISES PAR LES TIQUES VIA LE PROGRAMME CITIQUE

- › Campagne de communication sur le programme Citique et la prévention des tiques sur les réseaux sociaux et auprès des sites touristiques : Fort de Charlemont et parc Terr'altitude

DÉVELOPPER LE SPORT SANTÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CCARM ET, NOTAMMENT, LE DISPOSITIF RÉGIONAL PRESCRI'MOUV

- › Sensibilisation des kinésithérapeutes du territoire pour entrer dans le dispositif

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF NUTRITION ET SENSORIALITÉ (NUT&S)

- › Nouvelle réunion de sensibilisation du Programme Nut&S auprès des directeurs d'écoles et de l'IEN
- › Démarrage de la formation Nut&S auprès du personnel des crèches du territoire
- › Mise en place du parcours de formation dans les écoles de Vireux-Molhain, Fumay et Givet.

SOUTIEN À LA MISE EN PLACE D'HÉBERGEMENTS INCLUSIFS ET PARTAGÉS POUR LES JEUNES ADULTES PORTEURS DE TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE

- › Mise en relation du porteur du projet avec le service urbanisme de la Communauté : Discussion sur l'avant-projet relatif à la phase de travaux de réfection du bâtiment concerné

RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES CANCERS

- › Nouvelles permanences des bénévoles de la ligue des Ardennes contre le cancer à Vireux-Molhain
- › Déploiement des ateliers soins de support
- › Mise en place de permanences d'une sophrologue à Vireux-Molhain
- › Mise en place d'un atelier diététique à la MSP de Givet et à l'hôpital de Fumay
- › Atelier d'échanges et d'informations au sevrage et réduction tabagique destinés aux agents de la CCARM dans le cadre du Mois Sans Tabac

MISE EN PLACE D'ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

- › 2 formations organisées pour les professionnels de santé aux violences intra familiales par la Maison de Prévention et de Protection des Familles.

AIDER À LA MULTIPLICATION DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET LA FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Il s'agit d'une Initiation aux gestes de Premiers Secours, IPS, formation non certifiante mais qui permet d'acquérir ou de revoir diverses notions qui peuvent s'avérer importantes dans certaines situations, comme protéger une personne en détresse, alerter les secours, transmettre les informations utiles sur une victime, la mise en position latérale de sécurité, la réanimation cardio-pulmonaire, les moyens habituels pour lutter contre l'hémorragie...



GROUPAMA

2023/2024: 5 sessions d'Initiation aux gestes de Premiers Secours, proposées gratuitement, à la population.

CROIX-ROUGE

2 sessions de formation IPSEN, Initiation de Premiers Secours de l'Enfant et du Nourrisson proposées aux assistantes maternelles via le RPE.

FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

- › Poursuite de l'action relative au service Taxi à la Carte
- › Organisation de réunion de présentation du dispositif auprès des mairies et des clubs des aînés

TRAVAIL DE COMMUNICATION

- › Transmission aux mairies, aux différents contacts et partenaires, publication sur les réseaux sociaux et site internet de la Communauté des informations, relatives à la prévention (Bus horizon féminin, Bilan de santé, campagne de vaccination, ...)
- › Publication et mise en lumière du travail des partenaires
- › Mise à jour de la page santé du site internet de la CCARM et du listing des professionnels du territoire (veille)
- › Travail en lien avec le PNR sur le PAT, Projet Alimentaire Territorial
- › Travail en lien avec la CTG, Convention Territoriale Globale sur les actions de parentalité

EN CHIFFRES



1 439

consultations en 4 mois



960

patients vus



3

médecins en 2024



1

orthoptiste

Santé

Le Centre Intercommunal de Santé Ardenne Rives de Meuse (CISARM)

Conscients des enjeux de santé publique et des besoins grandissants des habitants, nos élus ont souhaité créer ce Centre Intercommunal de Santé, témoignant ainsi de leur volonté de renforcer l'offre de soins de proximité, d'assurer une prise en charge médicale de qualité, et de répondre aux attentes des citoyens en matière de santé.

CONCEPT NOVATEUR

Le 02 septembre 2024, la Communauté de Communes était ravie d'annoncer l'ouverture de son Centre de Santé situé à Fumay, au 166 rue Lambert Malcotte.

Le CISARM propose un concept novateur en faisant le choix de faire appel au salariat pour les professionnels de la santé et de proposer un cadre de travail qui leur permet de se consacrer entièrement à leur activité médicale. Une première dans la région Grand Est et sur notre territoire.

DE NOUVEAUX MÉDECINS

Au 31 décembre, le centre comptait :

- › **2 médecins généralistes,**
- › **1 pédiatre**
- › **1 médecin coordonnateur,**
- › **1 secrétaire médicale**
- › **1 directeur**
- › **1 orthoptiste**



195

consultations d'orthoptie
en 2024



Aide à la Mobilité

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Carte personnelle

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse
28, Rue Méhul - 08000 CIVET
Tél : 03.24.41.50.90 / Fax : 03.24.41.50.91
www.ardennerivesde.meuse.com

11

ARDENNE rivesdemeuse

Mobilité

Mobilité
de Meuse

EN CHIFFRES



724 adhérents effectifs
(1 397 inscriptions depuis la mise en place du service)



1740 trajets remboursés en 2024



52 007€ de trajets remboursés en 2024



64 nouvelles inscriptions



9 taxis partenaires

Mobilité

Le Service Taxi à la Carte

Le service Taxi à la Carte est une aide sociale à la mobilité réservée aux personnes de 60 ans et plus, sans permis de conduire, sans véhicule ou étant dans l'incapacité de conduire pour raisons médicales avérées. Les personnes de 80 ans et plus et conduisant encore sont, également, éligibles.

GARANTIR UN ACCÈS AU TRANSPORT

Ce service, instauré en 2008, afin de faciliter aux habitants de la Communauté de Communes **l'accès au transport privé par taxi**, compte aujourd'hui près de **1 400 inscrits**.

L'utilisateur peut se déplacer au sein de la CCARM, c'est à dire dans les 19 communes **entre Anchamps et Givet**, quel que soit le motif. Ce service fonctionne **7jours/7, 24h/24**.

L'utilisateur s'inscrit auprès de la Communauté par le retrait et le dépôt, en Mairie ou auprès du CCAS du domicile, d'un dossier auquel sera joint un justificatif de domicile, une copie de la carte d'identité, une

photo d'identité récente, un relevé d'identité bancaire ou postal, un certificat médical pour les personnes dans l'incapacité avérée de conduire, une copie de la carte d'invalidité pour les personnes à mobilité réduite et une attestation sur l'honneur, par laquelle, le demandeur s'engage à ne plus conduire son véhicule, pendant toute la durée de son incapacité de conduire.

La Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 consacrait un droit à la mobilité en remplacement d'un droit au transport. Couvrant un large champ, la Communauté s'est assurée, en refusant cet élargissement de compétence, **à conserver le pouvoir d'exercer le taxi à la carte sur son territoire**.

LES TAXIS PARTENAIRES

FUMAY TAXIS
FUMAY

TAXI DE LA POINTE
FUMAY

TAXIS DU LAC
FUMAY

TAXI RIVES DE MEUSE
HAYBES

TAXI DES RIÈZES ET DES SARTS
GIVET

ARDENNES TAXI Karine et David
REVIN

TAXI M-T
REVIN

TAXI SARL ARNOULD
VIREUX-WALLERAND

TAXI COQUET
GIVET - REVIN - VIREUX-MOLHAIN

LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

La Communauté délivre au bénéficiaire **une carte personnelle** avec un numéro d'adhérent au système à présenter à l'artisan-taxi lors de chaque transport. L'utilisateur contacte **un taxi de son choix** dans la liste des taxis agréés par le Président de la Communauté, qui est fournie.



La réservation se fait, obligatoirement, **24 heures à l'avance** en journée, la semaine, et **72 heures**, pour un transport réalisé le week-end et les jours fériés sauf cas particuliers liés à des urgences. L'utilisateur et l'artisan-taxi conviennent ensemble des modalités de transport : lieu de départ, horaires,...

Après avoir réalisé son transport, l'utilisateur paie celui-ci intégralement à l'artisan-taxi, qui établit un justificatif

de paiement. L'artisan-taxi envoie ensuite ce justificatif acquitté à la Communauté de Communes pour le remboursement, déduction faite des **3 ou 6 € du ticket modérateur** selon les modalités suivantes :

- › **Un aller de A à B sans retour** correspond à un transport : le ticket modérateur est de 3€.
- › **Un aller-retour avec un temps d'attente inférieur à une demi-heure** correspond à un transport : le ticket modérateur est de 3 €.
- › **Un aller-retour effectué au-delà d'une demi-heure** dans une même journée correspond à un transport : le ticket modérateur est de 6 € (3 € pour l'aller et 3 € pour le retour).

Le délai d'attente du taxi sur place entre l'aller et le retour d'un même transport est **limité à deux heures**. Au-delà, le temps d'attente est pris en charge par l'adhérent. L'utilisateur paie le prix du taxi fixé par arrêté préfectoral.

Un maximum de **50 transports par adhérent et par an** est autorisé. Un transport correspondant à une course aller ou une course retour ou une course aller/retour effectuée dans la même journée.



DISPOSITIF ÉTENDU

Depuis 2021, le service est ouvert aux personnes à partir de 60 ans. Pour utiliser ce service, les personnes âgées de 60 à 64 ans fourniront, en plus, un courrier justifiant leur demande. Le dossier sera, ensuite soumis à l'avis du CCAS de la commune concernée. Chaque demande est étudiée au cas par cas, avant la transmission du dossier au service de la Communauté.

Les personnes âgées de 60 ans et plus qui ont le permis et un véhicule peuvent bénéficier d'une **carte d'adhérent provisoire** du fait d'une incapacité de conduire, suite à une opération, un accident... sous réserve que cette incapacité soit avérée et dûment justifiée par un certificat médical attestant l'incapacité avérée de conduire. **La durée de validité de la carte provisoire est fixée à 15 jours minimum et 6 mois maximum,**





12

ARDENNE rivesdemeuse

Habitat et urbanisme

EN CHIFFRES



142 240€
d'aides allouées



31 dossiers éligibles



5 aides financières
proposées aux communes



3 aides financières
proposées aux
propriétaires privés

Habitat

Valoriser son habitat

La Communauté de Communes, soucieuse de valoriser l'image de son territoire, par l'amélioration de l'aspect des villes et villages qui la composent, attribue, sous certaines modalités, des aides.

DES AIDES POUR VALORISER SON HABITAT

Le Conseil de Communauté a décidé de maintenir les aides suivantes :

> Aides aux Communes

- Aide façade,
- Aide toiture,
- Aide aux logements communaux (acquisition et réhabilitation),
- Aide à l'acquisition de logements vacants,
- Aide à la démolition des bâtiments présentant un risque pour la sécurité des biens et des personnes.

> Aides aux propriétaires privés (occupants ou bailleurs)

- Aide façade,
- Aide façade commerciale,
- Aide toiture.



Bilan des aides arrêté au 31 décembre 2024	
Façades	6
Façades commerciales	2
Toitures	20
Réhabilitations	2
Acquisitions	1
Démolition	0
Mise en Lumière (AMEL)	0
Total	31

Bilan financier (notifié) arrêté au 31 décembre 2024	
Façades	6 215€
Façades commerciales	14 850€
Toitures	61 773€
Réhabilitation	31 502€
Acquisition	27 900€
Démolition	0€
Mise en Lumière (AMEL)	0€
Total	142 240€

PROGRAMME OPAH

Au terme du programme « Habiter mieux en Ardennes », les EPCI du département ont fait le choix de s'orienter vers de nouvelles OPAH. Sous l'impulsion de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, les OPAH devaient couvrir plusieurs territoires. Aussi, les **Communautés de Communes d'Ardennes Thiérache, Vallées et plateaux d'Ardennes et Ardenne Rives de Meuse** s'étaient déjà regroupées pour financer le **Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique porté par le PNRA**.

C'est naturellement dans cette configuration, qu'elles ont réalisé le **diagnostic préopérationnel à une nouvelle OPAH** et conclu une **convention avec l'ANAH** prenant effet le 1^{er} janvier 2024.

Sont concernés les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, dans le cadre de travaux :

- › Rénovation énergétique
- › Adaptation du logement
- › Maintien à domicile
- › Lutte contre la vacance
- › Habitat indigne et dégradé

Bilan France Renov 2024				
	Région	CCARM	ANAH	ANAH* avec AMO-diffus
Dossiers énergies	39 000€	34 222 €	573 442 €	164 874 €
Prime BBC	25 967€			
Dossiers autonomies		73 809 €	239 267 €	
Totaux	64 967 €	108 031 €	812 709 €	164 874 €
	172 998 €		977 583 €	

*AMO-diffus (assistant de maîtrise d'œuvre différent du PNR)

38 dossiers autonomie

13 dossiers énergies
(dont 11 avec prime BBC)

100% des dossiers déposés par des propriétaire occupants

4 dossiers énergies déposés par un AMO-diffus

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RENOVATION ENERGETIQUE (SARE)

Depuis janvier 2022, les trois communautés de communes, Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache et Vallées et Plateau d'Ardenne ont décidé de mutualiser leurs actions et de simplifier le parcours de rénovation énergétique des ménages. Pour cela, elles ont confié l'animation du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) au Parc Naturel Régional des Ardennes. Le PNRA est un espace France Renov.

DES OUTILS POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT (SPRH)

La réforme de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales propose un cadre renouvelé pour la mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat (SPRH). À compter du 1^{er} janvier 2025, le SPRH vient remplacer le programme SARE et les Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat.

POUR LE TERRITOIRE DE LA CCARM



199 demandes d'information
(1^{er} niveau sur l'ensemble du programme)



26 renseignements spécialisés



12 accompagnements avec évaluation thermique



205 ménages accompagnés

EN CHIFFRES



531 dossiers instruits



2 instructeurs



16 communes conventionnées avec la CCARM



28 rendez-vous avec l'ABF sur 8 permanences

Urbanisme

Instruction des demandes d'urbanisme

Le service instructeur de la Communauté est ouvert officiellement depuis le 2 janvier 2015. Ce dernier est composé de 3 agents dont deux instructeurs. Seize communes du territoire ont signé une convention avec la Communauté pour lui confier l'instruction de leurs actes (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanisme opérationnels).

QUELQUES CHIFFRES

> **Rendez-vous (particuliers, élus, architectes, constructeurs...)** :

- Pétitionnaires reçus : **63**
- Réunions à l'extérieur : **3**

> **Deux clubs instructeurs** ont été proposés par la DDT des Ardennes

> **Le service urbanisme a instruit 531 dossiers dont :**

- Certificats d'Urbanisme : **37**
- Permis de Construire : **86**
- Déclarations Préalables : **391**
- Permis d'Aménager : **3**
- Permis de Démolir : **4**

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES D'URBANISME

La dématérialisation des actes d'urbanisme est effective depuis le **01/01/2022, pour les communes de GIVET et REVIN.**

Afin de poursuivre les évolutions de cette procédure, **1 formation (webinaire)** a été suivie en visioconférence, par le service instructeur.



www.ardennerrivesdemeuse.fr/gnau

FORMER LES SECRETAIRES DE MAIRIE

Cette année, le Service Instructeur a animé une réunion d'information sur les procédures en urbanisme qui s'est déroulée le **21 mars 2024 au BASE.**

EN CHIFFRES



30 places disponibles



3881 caravanes accueillies



14 207 personnes accueillies



32% taux d'occupation

Services à la population

L'accueil des Gens du Voyage

Le département des Ardennes s'est doté, en 2002, d'un schéma départemental d'accueil dans lequel figurent obligatoirement les communes de plus de 5000 habitants. Il prévoyait 15 places pour notre collectivité et 15 places pour la commune de REVIN.

La ville de Revin et la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse se sont associées pour assurer le financement de l'aménagement d'une aire d'accueil pour les Gens du Voyage d'une capacité de 30 places. Celle-ci a été aménagée en 2008, route des Chaumières à Givet.

Le choix de regrouper trois places par emplacements a été retenu, soit dix emplacements de trois places.

Un règlement intérieur fixe les conditions d'entrée et la durée maximale du séjour.

L'aire de stationnement est réservée exclusivement aux gens du voyage, dont l'habitat est constitué de caravanes mobiles en état de rouler, conformément à la législation.



Depuis son ouverture, l'aire d'accueil a accueilli **67 126** caravanes.





13

ARDENNErivesdemeuse

Enseignement

EN CHIFFRES



2 aides aux études supérieures



246 étudiants aidés en 2024



183 200€ d'aides versées aux étudiants



1 bac professionnel



1 résidence pour les apprentis

Enseignement Vie étudiante

La Communauté de Communes octroie des aides financières en faveur des étudiants, titulaires du baccalauréat, inscrits en formation supérieure.

DES AIDES AUX ÉTUDIANTS

L'AIDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES (A.C.C.É.S)

C'est une aide pour les étudiants de **moins de 26 ans**, dont le **domicile familial principal se situe sur le territoire communautaire**, et inscrits dans un **cycle d'études supérieures** (jusqu'à bac + 5 maximum, sauf situations particulières).

L'aide est accordée en fonction du nombre de droits déjà utilisés et de la validation de la formation telle que prévue par la circulaire des modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur éditée par l'Éducation Nationale. Sont exclus du dispositif les étudiants apprentis ou salariés.

L'AIDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUX ÉTUDES EN MÉDECINE (A.C.C.E.M)

L'A.C.C.E.M est une aide peut être attribuée à tous les étudiants de la **2^{ème} à la 6^{ème} année de médecine** (Bac+2 à Bac+6), soit durant 5 ans, pour un montant de **7000 €/an**.

Par exemple, pour un étudiant aidé depuis le début de ses études, cela donne une aide totale de 35 000 € (5 ans à 7000 €). Dans cet exemple, sur l'aide maximale de 50000 €, il resterait 15 000 € pour **l'aide à l'installation**.

Ces aides sont soumises à une durée d'exercice de la médecine **d'un an par tranche de 5000€ d'aides avec une période minimale de 5 ans**.

Ce dispositif s'inscrit dans la **politique santé de la Communauté**, en vue de l'installation de médecins sur son territoire.

ÉTUDIANTS AIDÉS GRÂCE AUX DISPOSITIFS :

A.C.C.É.S :

> **ACCÈS 2023/2024 :**

293 dossiers éligibles sur 322 reçus pour un engagement de 196 620 €.

> **ACCÈS 2024/2025 :**

245 dossiers éligibles sur 267 reçus pour un engagement de 183 200 €.

A.C.C.E.M :

> **1 dossier, terminé en juin 2023**, soit 7 000 €/an pendant 5 ans soit 35 000 € avec solde de 15 000 € en ACCIM.

> **1 dossier en cours** qui se terminera en 2028.



LA BAC PROFESSIONNEL ENVIRONNEMENT NUCLEAIRE

La filière **Bac Professionnel environnement nucléaire « Préventeur des Risques »** a ouvert ses portes au Lycée Vauban de Givet, en 2013. Le cursus, constitué de matières d'enseignements techniques spécifiques et de matières générales « classiques », se déroule sur **2 sites : le Lycée Vauban de Givet et le Centre de Formation Valforem du GRETA des Ardennes à Chooz.**

L'ouverture de cette filière est le fruit d'un long travail de tous les partenaires : E.D.F, la Région Grand Est, la commune de Chooz et Valforem, la Communauté de Communes, et bien entendu, le Centre de Formation Académique de l'Education Nationale.

Outre son caractère unique en France, cette formation vient conforter l'excellente qualité des enseignements dispensés au Lycée Vauban de Givet. Une salle de cours a été spécialement aménagée dans les locaux de l'établissement grâce au concours financier de la Région et du Conseil Départemental des Ardennes.

Valforem a, également, évolué avec des aménagements complémentaires et des acquisitions de matériels dont le financement régional a pu être abondé par E.D.F.

La Communauté, quant à elle, a attribué un fonds de concours à la commune de Chooz pour l'extension du Centre Valforem.

Présents deux semaines par mois à Givet, les apprentis préventeurs effectuent leurs périodes de formation pratique sur les sites des centrales nucléaires françaises.

LA RÉSIDENCE VAUBAN

La CCARM a rénové le bâtiment de l'ancien Célibatorium du C.E.C. de Givet, afin de loger les apprentis éloignés de leur domicile familial.

La résidence dispose de 13 chambres meublées, dont une pour les Personnes à Mobilité Réduite. Toutes les chambres sont désormais individuelles.

À son ouverture, la Résidence s'adressait exclusivement aux élèves de la prévention des risques nucléaires, en alternance au lycée VAUBAN et au CNPE de Chooz. Mais depuis, **le public accueilli s'est élargi** : agents CCARM en double résidence, lycéens de St Dizier en stage au CNPE (6 semaines/an), internes en médecine en stage dans les cabinets médicaux locaux, apprentis ou saisonniers à l'OTC et chez des artisans ou commerçants locaux, étudiants de l'Ecole d'Architecture de Lille, étudiants de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, intervenants pour diverses manifestations notamment à Charlemont.



1 419
nuitées louées
en 2024







14

ARDENNE rivesdemeuse

Protection des populations

EN CHIFFRES



218

interventions en 2024



23 773,68 €

montant total TTC
des interventions nids
d'hyménoptères

Protection des populations

Destruction des nids d'hyménoptères

Depuis 2008, le retrait de nids d'hyménoptères (guêpes, frelons) ne fait plus partie des missions confiées au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sauf lorsque le nid se situe dans un lieu public et établissement recevant du public (ERP) présentant un danger imminent (écoles, crèches, gymnase, etc.). Aussi, la Communauté a décidé d'agir.



PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS

Afin d'accompagner les habitants du territoire dans cette démarche, la Communauté de Communes a fait le choix de prendre en charge, intégralement, les frais d'intervention pour les opérations de neutralisation des nids pour les habitants du territoire. Les nids d'abeilles sont, quant à eux, prélevés par les apiculteurs locaux et intégrés à leurs ruches.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

La prise en charge est destinée aux personnes physiques justifiant de leur résidence dans l'une des communes de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse.

L'intervention concerne uniquement les habitations privées (maisons, dépendances, jardins, etc.) du territoire.

Les personnes morales sont exclues du dispositif, soit les locaux d'entreprises et les locaux associatifs, qui sont à charge propre, ainsi que les bâtiments et lieux publics qui entrent dans le cadre des missions d'urgence du SDIS.

DÉCOUVERTE D'UN NID D'HYMÉNOPTÈRES ?

SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER, NOUS PRENONS EN CHARGE GRATUITEMENT SA DESTRUCTION OU SON DÉPLACEMENT

Pour plus de renseignements, contactez la Communauté de Communes au 03.24.41.50.90

Hyménoptères = guêpes, frelons, abeilles etc.

Protection des populations

Venir en aide aux personnes

FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Le Conseil de Communauté a accepté de participer au financement de **permis de conduire poids lourds en faveur des sapeurs-pompiers volontaires** du territoire, en échange d'un **engagement d'activité de 5 ans**. La prise en charge de la Communauté correspond à 70 % du coût, le reste étant pris en charge par le SDIS des Ardennes.

En 2023, ce sont **8 pompiers volontaires** du territoire qui ont obtenu leur permis PL et ont ainsi renforcé les capacités d'intervention de nos CIS. Le coût total de **18 400 €** a été réparti entre la **CCARM pour 12 880 €** et le **SDIS pour 5 520 €**.

> Il n'y a pas eu d'autres formations en 2024.

FORMATION AU BNSSA

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est un diplôme d'accès à l'emploi dans les milieux aquatiques. La Communauté soutient et finance cette formation avec le SDIS, ses personnels professionnels et les équipements communautaires, dont Rivea pour proposer cette formation. La campagne a été ouverte en octobre 2023, pour une formation en 2024.

> La campagne a été ouverte en octobre 2023, pour une formation en 2024. Sur 11 personnes inscrites, 7 se sont présentées aux tests d'admission et 6 personnes ont réussi ces tests.



LES DÉFIBRILATEURS INSTALLÉS SUR LE TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



DSA7 - PISCINE VIREUX-WALLERAND	Défibrillateur semi automatique
DSA8 - PISCINE DE FUMAY	Défibrillateur semi automatique
DSA4 - DECHÈTERIE DE GIVET	Défibrillateur semi automatique
DSA5 - DECHÈTERIE DE VIREUX-MOLHAIN	Défibrillateur semi automatique
DSA6 - DECHÈTERIE DE HAYBES	Défibrillateur semi automatique
DSA3 - CISE À VIREUX-MOLHAIN	Défibrillateur semi automatique
DSA1 - SIEGE À GIVET	Défibrillateur semi automatique
DSA2 - BASE À GIVET	Défibrillateur semi automatique
DSA9 - CHARLEMONT À GIVET	Défibrillateur semi automatique
DSA10 - CHARLEMONT À GIVET	Défibrillateur semi automatique
DSA11 - CHARLEMONT À GIVET	Défibrillateur semi automatique
DAE4 - CRÈCHE DE GIVET	Défibrillateur automatique externe
DAE5 - CRÈCHE DE VIREUX-WALLERAND	Défibrillateur automatique externe
DAE6 - CRÈCHE DE FUMAY	Défibrillateur automatique externe
DAE7 - CRÈCHE DE REVIN	Défibrillateur automatique externe
DAE8 - RÉSIDENCE VAUBAN À GIVET	Défibrillateur automatique externe
DAE9 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	Défibrillateur automatique externe
DAE10 - PISCINE DE REVIN	Défibrillateur automatique externe
DSA12 - CHARLEMONT À GIVET	Défibrillateur semi automatique

EN CHIFFRES



37 volontaires piègeurs



81 pièges distribués



77 frelons asiatiques piégés sur le territoire



10 communes couvertes

Protection des populations

Lutte contre le frelon asiatique

Signalé en Champagne-Ardenne en 2015, il est dorénavant présent dans le département des Ardennes depuis 2018. Si toutes les espèces de frelons sont des prédateurs d'abeilles, le frelon asiatique est le plus redoutable. Nuisible, reconnu espèce invasive de deuxième catégorie, il menace la filière apicole française.

Sur notre territoire, le frelon asiatique a été signalé et tendrait se propager alors que le Nord-Ardenne était considéré, il y a encore peu, comme peu favorable à l'insecte. **Ainsi, sur 2023, une vingtaine de nids de frelons asiatiques a été détruit sur le territoire communautaire.**

En l'absence d'une initiative de l'État et pour répondre à la demande des apiculteurs, **un plan national de lutte contre les frelons asiatiques** a été créé en 2022 sous l'égide de **GDS** (Groupement de Défense Sanitaire) France et de la **FNOSAD** (Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales).

Sensibilisé par le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) des Ardennes, la Communauté de

Communes a rejoint les collectivités locales contribuant à encourager les actions contre ce nuisible et participer financièrement à leur mise en œuvre.

Ainsi, une décision unanime du Conseil de Communauté fut prise le 2 avril 2024. Malgré une mise en œuvre tardive de l'opération sur le territoire, la Communauté a organisé **une réunion publique et une première distribution de pièges, avec M. Joël Boucher, Vice-Président et élu référent pour la lutte contre les espèces invasives.**

Entrant dans la compétence SDIS de la Communauté, l'adhésion à ce projet est complémentaire au marché annuel de lutte contre les hyménoptères. Cette adhésion s'est traduite par la **signature d'une convention** entre le GDSA et la Communauté de Communes.



Mobilisant les citoyens, cette démarche est, également, cohérente avec la stratégie de défense de la biodiversité inscrite dans le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**.

LE DISPOSITIF DE PIÈGEAGE

A l'issue de la période de piégeage, le bilan pour l'année 2024 a été effectué avec le GDSA des Ardennes. Ce premier bilan révèle que la population a été réellement moteur, le public ayant été nombreux à venir lors de la réunion d'information du 16 mai 2024 à FUMAY. Il indique bien que la période de piégeage fut relativement courte. La mise en œuvre a été tardive par rapport à la saison de développement du

frelon asiatique. Il s'agissait, cependant, de démarrer la sensibilisation de la population et des mairies à une telle campagne de piégeage. Ce bilan a été présenté par lors d'un temps d'échanges organisé avec le public et les piégeurs volontaires à HAYBES le 25 septembre 2024.

> **Le principe de renouveler l'opération de lutte contre le frelon asiatique fut acté lors du Conseil de Communauté du 29 octobre 2024..**



LES ACTIONS À VENIR

Outre une communication à renforcer, la Communauté de Communes devra prévoir **plusieurs réunions de sensibilisation** en de multiples points du territoire. **Le modèle de pièges acquis en 2024 sera conservé.** Seule une **adaptation** serait à mettre en œuvre pour réduire les orifices d'entrée des insectes et sélectionner davantage les espèces.

BILAN DE LA CAMPAGNE 2024 SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Volontaires piégeurs	37	
Pièges distribués	81	
Nombre de communes couvertes	10	
Nombre de piégeurs par commune	Aubrives : 1 Fromelennes : 4 Fumay : 17 Givet : 1 Ham-sur-Meuse : 1 Haybes : 6	Montigny-sur-Meuse : 1 Rancennes : 2 Revin : 2 Vireux-Molhain : 1 Vireux-Wallerand : 1
Nombre de relevés	36	
Frelons asiatiques capturés	77	

BILAN DÉPARTEMENTAL DE LA CAMPAGNE 2024

Nids détruits entre juillet et septembre	40 (hors CCARM)
Fondatrices piégées	1500 soit 150 nids évités
Volontaires piégeurs	231
Pièges distribués	1860
Nombre de communes couvertes	100

EN CHIFFRES



116

usagers reçus impliquant
258 personnes



134

entretiens téléphoniques ou
physique avec les usagers



31,4%

des dossiers concernent
notre territoire



67,1%

des dossiers émanent des
services de Gendarmerie

Protection des populations

Intervenante Sociale en Gendarmerie (ISG)

Notre I.S.G est une travailleuse sociale employée par les collectivités territoriales, elle n'est pas gendarme. Elle intervient pour toute personne en difficultés sociales, victime, ou mise en cause dans une affaire pénale, ou a un rôle de conseil.

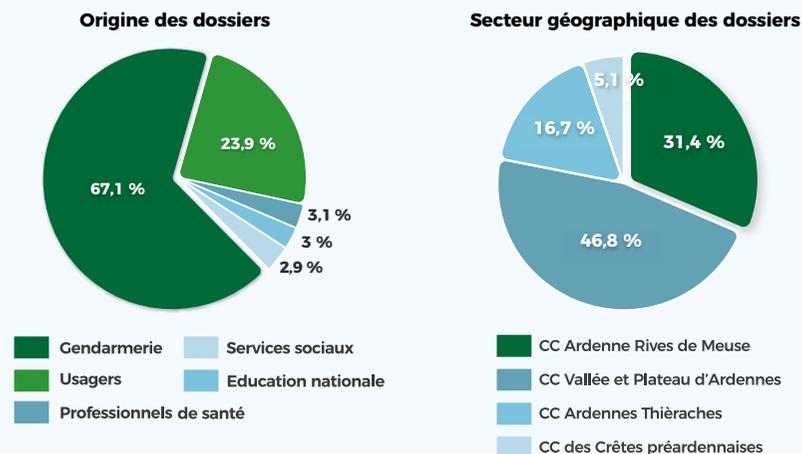
Elle est là pour vous écouter, analyser avec vous votre situation et vous orienter vers les structures adaptées à votre problématique.

En 2018, les élus ont souhaité instaurer ce dispositif sur le territoire de la **compagnie de gendarmerie de REVIN** qui compte **71 178 habitants**, et s'étend sur **102 communes** réparties sur plusieurs intercommunalités :

- **Ardenne rives de Meuse** - 19 communes et 26 815 habitants,
- **Vallées et Plateau d'Ardenne** - 31 communes et 26 307 habitants, dont les communes de BOGNY-SUR-MEUSE et JOIGNY-SUR-MEUSE, sont rattachées à la compagnie de gendarmerie de SEDAN.
- **Ardennes Thiérache** - 37 communes et 9 902 habitants
- **une partie des Crêtes Préardennaises** - 9 communes pour 3 858 habitants,
- **Ardenne Métropole** - 6 communes mais gérée par une autre ISG

BILAN DE L'ANNÉE 2024 (de janvier à juin)*

Répartition des 116 saisines
(13 n'ont pas souhaité répondre aux sollicitations de l'ISG)



*L'ISG a quitté ses fonctions en juin et n'a pas été remplacée pour 2024

Sur les 116 situations traitées, les deux tiers ne sont pas connues des services sociaux. Cela positionne l'ISG et de ce fait la Gendarmerie, comme les premiers interlocuteurs pour beaucoup de familles en difficultés sociales et/ou familiales.

Les personnes rencontrées sont à **68,9% de sexe féminin** et la tranche majoritaire est celle des **26/60 ans**.

Dans un cadre préventif, l'intervenante sociale intervient aussi en amont des violences et contactent les personnes dès lors qu'un conflit apparaît. Cela représente environ **40 % des interventions** dont une très grande majorité se passe dans le couple ou l'ex couple ou dans la sphère familiale.

Il est possible qu'au cours de l'entretien, d'autres problématiques, appelées problématiques associées, apparaissent. Par exemple, un conflit de couple peut aussi faire ressortir des violences psychologiques et des difficultés éducatives qui doivent eux aussi être prises en compte. Des problématiques concernant les addictions sont aussi repérées et sont assez fréquentes.

Sur l'année 2024, l'ISG a été amenée à rédiger **4 informations préoccupantes et signalements** pour des personnes vulnérables ou à destination de la protection de l'enfance.

Dans toutes les situations traitées, seulement **17,2%** font l'objet d'une réorientation vers le service de la Gendarmerie. Au regard des 116 situations accompagnées, ce chiffre démontre que dans près de **82 %** des cas, une réponse partenariale a été jugée plus pertinente et aidante que la saisie judiciaire.

Les besoins identifiés relèvent plus de l'orientation sociale vers les associations et les services sociaux de secteur. Les besoins peuvent être pluriels et se compléter les uns aux autres.



**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL
APPROUVÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

FINANCEURS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
FIPD	20 000 €	10 000 €	5 000 €
ARS Grand Est	5 000 €	5 000 €	5 000 €
CAF	5 000 €	5 000€	5 000 €
Ardenne Rives de Meuse	3 900€	7 800 €	9 750 €
Vallées et Plateau d'Ardenne	3 616€	7 232 €	9 040 €
Ardennes Thiérache	1 421€	2 842 €	3 552.50 €
Crêtes Préardennaises	543 €	1 086 €	1 357 €

CONTACT

INTERVENANTE I.S.G

1 rue des Marquisades - 08500 REVIN
Tél : 06.70.32.29.34

RENDEZ-VOUS POSSIBLE

dans les gendarmeries de Givet, Fumay, Revin, Monthermé, Rocroi, Signy-l'Abbaye, Renwez, Nouzonville ou dans un lieu extérieur comme les mairies, les maisons des solidarités, les centres sociaux.





15

ARDENNE rivesdemeuse

Travaux

Travaux

Les travaux réalisés en 2024

Cette année 2024 a également été riche en travaux d'entretien et en chantiers divers.

LA PATRIMOINE INDUSTRIEL

GIVET

Le site de Cellatex

- › Désamiantage et démolition de l'ensemble des bâtiments restants pour un montant de 137 796 € HT.
- › Analyse de merlon issu de la démolition pour un montant de 604 € HT.

Le site d'Ardenity

Désamiantage et démolition du bâtiment pour un montant de 270 841 € HT.

Le site SM étiquettes

- › Diagnostic amiante et plomb avant démolition pour un montant de 5 010 € HT.
- › Diagnostic gestion des déchets (PEMD) pour un montant de 4 200 € HT.
- › Traitement et évacuation des déchets dangereux en fûts pour un montant de 19 869,21 € HT.



VIREUX-MOLHAIN

Ex FTV

Pose d'une bande d'étanchéité dans un cheneau

REVIN

Site d'Electrolux

- › Remise en état des 22 trappes de désenfumage du bâtiment C pour un montant de 4 680 € HT,
- › Remise en état des éclairages du bâtiment C pour un montant de 5,385 € HT.

LA PATRIMOINE ADMINISTRATIF

GIVET

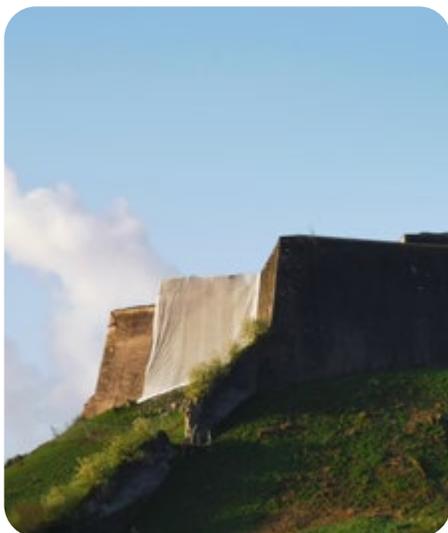
Siège de la CCARM

- › Remplacement de l'alarme anti-intrusion pour un montant de 2 642 € HT.
- › Rénovation du parquet des bureaux du service Finance pour un montant de 10 676 € HT.
- › Remplacement du câblage du bloc de secours de l'ascenseur pour un montant de 628 € HT.
- › Réfection de nid de poule du parking pour un montant de 1 520 € HT.



BASE

- › Travaux de climatisation d'un montant de 1 841,10 € HT,
- › Remplacement d'un moteur de porte de garage pour un montant de 2270 € HT



LA PATRIMOINE TOURISTIQUE

GIVET

Charlemont

› Entretien et nettoyage du poste haute tension pour un montant de 2437,28 € HT.

› Pose d'un grillage de protection et d'un filet sur la paroi effondrée de la pointe EST pour un montant de 87 700 € HT.

› Pose d'un grillage de protection sur la paroi adjacente à celle effondrée pour un montant de 25 550 € HT.

› Inspection et diagnostic des ouvrages de protection contre les chutes de pierre sur tout le versant SUD pour un montant de 15 810 € HT.

› Diagnostic amiante et plomb avant travaux dans l'hôpital de Siège pour un montant de 1 450 € HT.

› Purge de roche au niveau du chemin Fort de Rome pour un montant de 1 200 € HT.

› Création d'un Escape GAME dans l'hôpital de Siège pour un montant de 133 823,73 € HT.



Charlemont



Escape GAME - Hôpital de Siège

Le moulin boreux

Plantation de 64 mètres linéaires de haies pour un montant de 747,52 € HT.

Le charlemagne

› Expertise pour le renouvellement du certificat communautaire d'un montant de 3 473 €HT.

› Mise hors eau du bateau pour un montant de 900 € HT.

Ponton du charlemagne

Renouvellement du certificat d'établissement flottant d'un montant de 1535 € HT.

Fort Condé

Travaux de réfection partielle du mur de barrage Sud, en vue du confortement et de la sécurisation des visites touristiques pour un montant de 104 977,05 €HT.

VIREUX-WALLERAND

L'OTC

Remplacement d'un ballon d'eau chaude pour un montant de 588 € HT.

FUMAY

Parc Terralitude

› Rénovation de la voirie d'accès au départ du Fantasticable pour un montant de 65 551,39 €HT.

› Création d'un cheminement le long de la clôture du parc, depuis le chalet sanitaire de l'arrivée du cheminement PMR pour un montant de 8 530,14 €HT.

LES PISCINES

REVIN

› Aménagement d'une zone de livraison pour les produits de piscine sur la zone d'accès aux locaux techniques pour un montant de 12 643,00 €HT.

VIREUX-WALLERAND

› Travaux de reprise de l'étanchéité et des carrelages des plages et du bassin de la piscine pour un montant de 68 977,45 € HT.

› Remplacement d'un éclairage subaquatique de type WIBRE pour un montant de 2 685,00 €HT.

› Pose de double main courante dans le pédiluve pour la mise aux normes accessibilité pour un montant de 914,50 €HT.

› Achat pour le nettoyage des lignes de nage d'une monobrosse aquatique portable sous batterie de type LINEO M pour un montant de 1 111,59 €HT.

› Remplacement du meuble de cuisine et de son frigo dans le local vestiaire MNS pour un montant de 1246,15 €HT.

LA PATRIMOINE LOCATIF

GIVET

Bâtiment annexe - 12 rue Méhul

- › Réfection de la dalle et remplacement du carrelage du salon pour un montant de 4990 € HT
- › Démoussage de la toiture pour un montant de 2229 € HT.

Bâtiment 14 rue Clémenceau

Remplacement de la VMC pour un montant de 1 892 € HT.

Locaux de Radio Fugit

Démoussage de la toiture pour un montant de 2 200 € HT.

Résidence Vauban

Modification des installations électriques de la salle de vie pour ajout d'une plaque électrique et d'un mini-four pour un montant de 891 € HT

Mission Locale de Givet

- › Remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation pour un montant de 2 754 € HT.
- › Remplacement d'un radiateur endommagé pour un montant de 559 € HT.

Hôtel d'entreprises de givet

- › L'ensemble des cellules : démoussage des toitures pour un montant de 6400 € HT
- › CELLULE 2 : Travaux de raccordement et de remplacement du TGBT pour la mise aux normes des installations électriques d'un tarif jaune pour un montant de 18 272 € HT.
- › CELLULE 6 : Bardage de acrotères au-dessus des bureaux pour un montant total de 2 430 € HT.
- › CELLULE 8 : Remplacement du TGBT pour la mise aux normes des installations électriques d'un tarif jaune pour un montant de 12 040,10 € HT.

VIREUX-MOLHAIN

PEC de Vireux-Molhain

- › Remise en état de la toiture suite envol de tôles pour un montant de 2 248 HT.
- › Installation d'une alarme incendie commune aux 3 niveaux pour un montant de 3 337,60 € HT.

VIREUX-WALLERAND

Pavillon 5 rue Joliot Curie

- › Réfection de la salle de bain pour un montant de 5 489 € HT
- › Remplacement du moteur d'un rideau métallique pour un montant de 730,87 € HT.



FUMAY

CISARM

Travaux d'aménagement du CISARM pour un montant de 36 074 € HT.

REVIN

Remise en état d'un cheneau coté salle de repos suite infiltration d'eau pour un montant 3 324 € HT.

LES CRÈCHES

FUMAY

- › Création d'un cache conteneur dans le prolongement du local poubelle pour un montant de 10 609,50 € HT.
- › Remplacement du toboggan de la structure de jeu de la salle d'éveil des petits pour un montant de 1 975,00 € HT.

REVIN

- › Création d'un cache conteneur dans les espaces verts, caché visuellement des riverains pour un montant de 8 949,00 € HT.
- › Rénovation des peintures de la salle d'éveil et des sanitaires des grands pour un montant de 3 550,54 € HT.
- › Réfection des peintures en interne du couloir de circulation coté salle d'éveil des grands pour un montant de 687,56 € TTC.

VIREUX-WALLERAND

- › Rénovation des peintures de la salle d'éveil et des sanitaires des grands pour un montant de 3 935,48 € HT.
- › Réfection des peintures en interne de la biberonnerie et des sanitaires de la section des petits pour un montant de 687,56 € TTC.
- › Remplacement du toboggan de la structure de jeu de la salle d'éveil des petits pour un montant de 2 196 € HT.



LA PATRIMOINE BÂTI

GIVET

Déchèterie de Givet

Remise aux normes des quais pour un montant de 23 260 € HT

Aire d'accueil des gens du voyage

- › Remplacement du portail du bassin incendie suite à un vol, pour un montant de 1 685 € HT.
- › Réalisation d'un espace poubelles pour un montant de 3 186 € HT.
- › Remplacement de l'ensemble des éclairages par des éclairages LED pour un montant de 1540 € HT
- › Fourniture de 5 blocs porte pour un montant de 1093 € HT

VIREUX-MOLHAIN

Déchèterie

Remplacement d'un moteur de rideau métallique pour un montant de 730,87 € HT.

Archives communautaires

Fourniture de nouvelles étagères pour les archives d'un montant de 863 €HT

REVIN

Déchèterie

Réfection en enrobé de l'accès bas de la déchèterie pour un montant de 9 374,40 € HT

LA PATRIMOINE NON BÂTI

GIVET

Bassin d'orage

- › Remplacement de 13 rondins de barrière en bois côté rue de l'industrie pour un montant de 2613,50 € HT
- › Réparation de 2 boîtiers d'alarme pour un montant de 1635 € HT.

PACoG

- › Suite vandalisme, remise en état des candélabres rue Désiré DEKENS pour un montant de 2 035 € HT.
- › Remplacement d'un poteau de candélabre pour un montant de 1 360 € HT.
- › Curage d'un fossé pour un montant de 1 150 €HT

Sanitaires parking SCHULMAN

- › Vidange fosse septique d'un montant de 1429 € HT.
- › Maintenance des sanitaires d'un montant de 900 € HT.



LA G.E.M.A.P.I

GIVET

Installation d'un coffret électrique 380V pour branchement des pompes de relevage au poste de crue de Mon Idée (écluse des 4 cheminées) en cas de la mise en place pose des batardeaux de la phase 3 pour un montant de 36 972 € HT.

LA RÉGIE DES EAUX

VIREUX-MOLHAIN

Réfection des enrobés devant le bâtiment pour un montant de 3 627,60 € TTC.

HÔPITAL DE FUMAY



Travaux d'accessibilité et d'attractivité du site. Préparer l'accueil du Centre de Consultations non programmées pour un montant total de 659 637,96€. Participaton de la CCARM : 50 000€





16

ARDENNErivesdemeuse

T.N.T et transition numérique

EN CHIFFRES


5 réémetteurs


1 réseau câblé

T.N.T et transition numérique

Télévision Numérique Terrestre (T.N.T)

Depuis plus de 10 ans, la Communauté des Communes Ardennes Rives de Meuse assure la compétence TNT. Cette compétence ne concerne, cependant, pas tous les réémetteurs implantés sur le territoire.

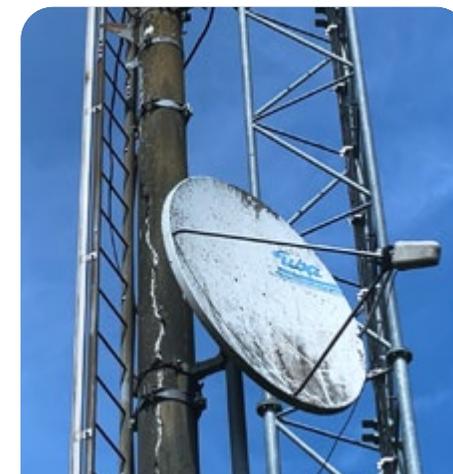
La Communauté de Communes est l'héritière de la gestion de sites assurée par le Syndicat Intercommunal des cantons de Givet, Fumay et Revin pour l'installation de Réémetteurs de Télévision (SIRT).

Ainsi, afin de diffuser les chaînes gratuites de la TNT, **la CCARM assure l'entretien et la maintenance de 5 réémetteurs** situés à ANCHAMPS, FROMELENNES, HAYBES, RANCENNES et VIREUX-MOLHAIN. Cet entretien et cette maintenance concerne un **réseau câblé** pour les communes de FEPIN, MONTIGNY-SUR-MEUSE, LANDRICHAMPS et HARGNIES.

La manière d'intervenir et la communication ont été révisés en 2024 avec un **renforcement de l'information à destination de la population et des communes concernées** : campagne d'affichage, courte vidéo d'explication de la TNT, signalement de l'évolution prochaine de la TNT.

Après une enquête menée auprès des habitants, **d'importants travaux** ont été menés sur le réémetteur de la Commune d'ANCHAMPS pour rétablir une réception stable et de qualité.

Par ailleurs, de nombreuses interventions ont été assurées par le prestataire de la Communauté à FEPIN et FROMELENNES.



TNT, LES LIENS UTILES

Couverture TNT du territoire national

Réception de la TNT

Recevoir la TNT

T.N.T et transition numérique

Parcours d'accompagnement des collectivités visant à accélérer les transformations des territoires par le numérique

Dans le cadre du Pacte des ruralités, la Région s'engage pour aider les territoires à faire des usages numériques un levier de développement et de résilience. Avec le soutien de Grand Est Développement, l'agence régionale des transformations, une expérimentation a ainsi été lancée en septembre 2024 auprès de 10 communautés de communes pilotes.

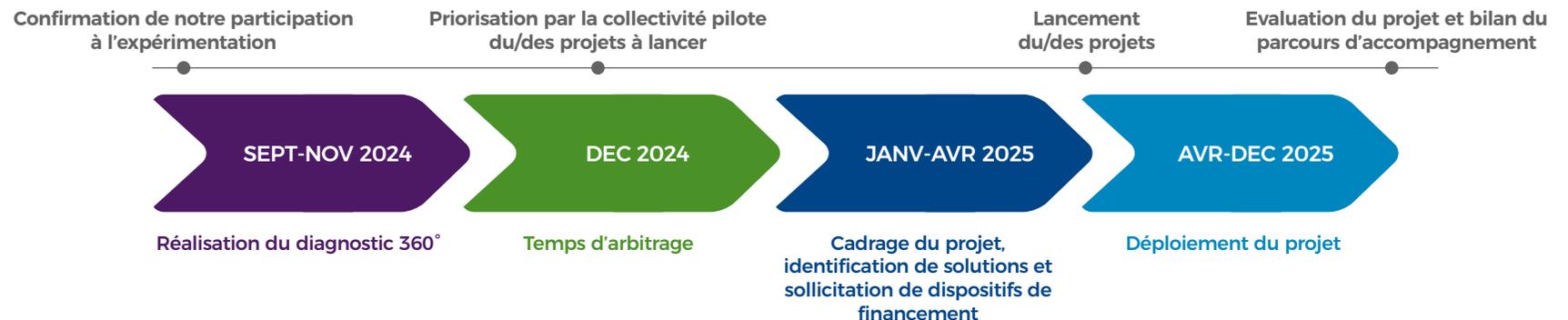
L'accompagnement de la Région Grand Est, assuré par l'agence comprend un pré-diagnostic de sélection ; un diagnostic « 360° » (travail sur les axes stratégiques de l'EPCI et liens avec le numérique, puis préconisations d'actions/projets prioritaires à engager) avec un scan de cybersécurité des outils numériques de l'EPCI ; un appui

au cadrage de projets ; une mise en œuvre de projets et un suivi avec une évaluation finale.

Après avoir indiqué son intérêt pour cette démarche, la Communauté de Communes a souhaité candidater. Une première rencontre de pré-diagnostic s'est déroulée le 3 septembre dernier. A

l'issue, après sélection, la Région Grand Est a validé, par courrier le 16 octobre 2024, la candidature de la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté a validé l'engagement et la charte d'expérimentation du parcours en séance du 17 décembre 2024.





Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse

29 rue Méhul - 08600 GIVET
Tél. 03 24 41 50 90

www.ardennerivesdemeuse.com

